

# LA SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET  
STATISTIQUES SUR LES  
INCENDIES DÉCLARÉS EN

2012



UN  
**QUÉBEC**  
POUR TOUS

Québec 

## **POUR NOUS JOINDRE**

### **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie  
Direction de la prévention et de la planification  
Service des statistiques  
2525, boul. Laurier, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 2L2  
[www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

### **SERVICE DES STATISTIQUES**

Téléphone : 418 646-6777, poste 40045  
Sans frais : 1 866 702-9214, poste 2  
Télécopieur : 418 644-4448  
Sans frais : 1 866 605-1675

La présente publication a été préparée par le Service des statistiques de la Direction de la prévention et de la planification de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) du ministère de la Sécurité publique. Elle a été réalisée par la Direction des communications et elle est accessible sur le site Internet du ministère.

Coordination :	Sylvie Mathurin
Recherche, analyse et rédaction :	Annie Gravel
Assistance technique et compilation des données :	Geneviève Chabot
Collaboration :	Line Arsenault
Conception graphique :	Dièse

### **REMERCIEMENTS**

La DGSCSI tient à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la préparation de ce document, particulièrement ses collaborateurs du Bureau du coroner, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de l'Institut de la statistique du Québec et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

### **Dépôt légal – 2013**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN : 978-2-550-68912-6 (version imprimée)  
ISBN : 978-2-550-69015-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

---

# LA SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET  
STATISTIQUES SUR LES  
INCENDIES DÉCLARÉS EN

2012

## TABLE DES MATIÈRES

▶ Introduction .....	7	<b>STATISTIQUES SUR LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2012 .....</b>	<b>28</b>
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 .....</b>	<b>8</b>		
▶ Un peu d'histoire .....	10	▶ Les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie .....	30
▶ Les schémas de couverture de risques en sécurité incendie .....	12	▶ Les incendies déclarés en 2012 ...	31
▶ Le recensement de l'effectif .....	14	• Le taux d'incendies par 1 000 habitants .....	32
▶ Les accidents de travail et les maladies professionnelles chez le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie entre 2005 et 2012 .....	16	• Les causes probables de tous les incendies .....	33
▶ Les secours spécialisés .....	18	▶ Les incendies de bâtiments .....	34
▶ La prévention des incendies et la sensibilisation du public .....	19	• La survenance des incendies de bâtiments, 2010 à 2012 .....	34
• La Semaine et la campagne de prévention des incendies .....	19	• L'usage des bâtiments touchés, 2010 à 2012 .....	36
• La sensibilisation du jeune public .....	19	• Les systèmes de détection et d'extinction des incendies de bâtiments, 2010 à 2012 .....	38
▶ La sécurité civile .....	20	• Les feux de cheminée sans perte matérielle .....	40
• Les événements survenus en 2012 .....	20	• Les victimes d'incendies de bâtiments, 2005 à 2011 .....	41
• L'aide financière à la suite d'un sinistre .....	23	» Les décès .....	41
• Le système Vigilance .....	23	» Le taux de mortalité .....	42
• Les lignes d'appels d'urgence ...	24	» Les blessés .....	43
• La recherche et le sauvetage ...	24	• L'évaluation des pertes matérielles dans les incendies de bâtiments .....	44
• Les centres d'urgence 9-1-1 ...	25		
» Les premiers répondants .....	26		

▶ Les incendies de bâtiments d'usage résidentiel .....	45	▶ Les incendies de résidences pour personnes âgées .....	54	▶ Les incendies déclarés dont la source de chaleur est un article pour fumeurs ou un objet à flamme nue .....	64
• La répartition des incendies de bâtiments d'usage résidentiel, 2012 .....	45	• Le lieu d'origine des incendies déclarés de résidences pour personnes âgées, 2010 à 2012 .....	54	• Le lieu d'origine des incendies déclarés dont la source de chaleur est un article pour fumeurs ou un objet à flamme nue, 2012 .....	64
• La survenance des incendies de bâtiments d'usage résidentiel, 2012 .....	46	• La source de chaleur des incendies déclarés de résidences pour personnes âgées, 2010 à 2012 .....	56	• Les causes probables des incendies déclarés dont la source de chaleur est un article pour fumeurs ou un objet à flamme nue, 2012 .....	66
• Le lieu d'origine des incendies de bâtiments d'usage résidentiel ayant entraîné des pertes matérielles, 2010 à 2012 .....	47	• Le combustible ou l'énergie qui alimente la source de chaleur des incendies déclarés de résidences pour personnes âgées, 2010 à 2012 .....	57	• Le premier matériau enflammé des incendies déclarés dont la source de chaleur est un article pour fumeurs ou un objet à flamme nue, 2012 .....	67
• Les causes probables des incendies de bâtiments d'usage résidentiel ayant entraîné des pertes matérielles, 2012 .....	48	• Les causes probables des incendies déclarés de résidences pour personnes âgées, 2010 à 2012 .....	58	• Les victimes d'incendies déclarés dont la source de chaleur est un article pour fumeurs ou un objet à flamme nue, 2012 .....	68
▶ Les incendies de cuisine .....	50	• Le premier matériau enflammé des incendies déclarés de résidences pour personnes âgées, 2010 à 2012 .....	59	▶ Les comparaisons interprovinciales pour les incendies survenus en 2011 .....	69
• La source de chaleur des incendies de cuisine, 2012 .....	50	• Les systèmes d'alarme et de détection des incendies déclarés de résidences pour personnes âgées, 2010 à 2012 .....	60	▶ Conclusion .....	70
• Le combustible ou l'énergie qui alimente la source de chaleur des incendies de cuisine, 2012 .....	51	• Les victimes d'incendies déclarés de résidences pour personnes âgées, 2010 à 2012 .....	62		
• Les causes probables des incendies de cuisine, 2012 .....	52	» Les décès .....	62		
• Le premier matériau enflammé des incendies de cuisine, 2012 .....	53	» Les blessés .....	63		

**ANNEXE - COÛTS DES SERVICES  
MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ  
INCENDIE AU QUÉBEC  
EN 2011 .....** I



## INTRODUCTION

L'année 2012 a été riche en activités liées au domaine de l'incendie. Pour faire le point sur le virage amorcé en 1999 qui a conduit en 2001 à l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), le ministère de la Sécurité publique (MSP) a tenu, en juin 2012, le Forum sur la sécurité incendie. Les participants, dont les partenaires du milieu municipal, ont formulé plusieurs constats et ont défini des pistes de solution afin de poursuivre le travail. En ce qui concerne les statistiques, ils ont exprimé, à l'unanimité, le souhait d'avoir des statistiques se rapportant aux autres services de secours tels que la recherche et le sauvetage nautique, en hauteur, en espace clos ou en milieu isolé, la désincarcération ainsi que l'assistance aux ambulanciers et le secours dans des sentiers hors route et d'y inclure les activités de sécurité civile.

En 2012, le MSP a livré à tous ses partenaires les statistiques démontrant les répercussions positives des schémas de couverture de risques en incendie. Le ministère dépose de nouveau cette année des statistiques en incendie et il aborde pour la première fois les activités de sauvetage et de secours autres que l'incendie.

Cette année, ce document propose, à l'intention des autorités locales et régionales et des représentants des services de sécurité incendie (SSI), un outil d'aide à la décision qui leur permettra de comparer leur performance avec leurs pairs, d'évaluer les principaux axes d'intervention liés aux activités de

prévention à couvrir ou encore de celui d'évaluer les bénéfices de s'engager dans des activités plus larges que celle du combat du feu.

Les statistiques sur les incendies présentées dans ce rapport font état des données déclarées par les municipalités pour les incendies survenus sur leur territoire en 2012 et elles compilent l'information obtenue auprès du Bureau du coroner, des centres d'urgence 9-1-1, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Les statistiques sur les secours spécialisés et les interventions lors de sinistres naturels ou anthropiques sont obtenues grâce à un sondage de la Direction générale de la sécurité civile et de la Sécurité incendie (DGSCSI) du MSP réalisé de janvier à mars 2013 auprès des 704 SSI.

Des statistiques relatives à des dossiers précis en incendie, tels que les incendies de cuisine, les incendies de résidences pour personnes âgées et les incendies déclarés dont la source de chaleur est un article pour fumeurs ou un objet à flamme nue sont proposées afin de mieux évaluer la portée de l'information contenue à l'ensemble des statistiques sur les incendies. Elles permettent aussi de rejoindre les actions prévues aux schémas de couverture de risques, notamment

au chapitre de la prévention.

Pour déclarer les incendies survenus sur leur territoire, la majorité des municipalités utilisent le formulaire de déclaration des incendies (DSI-2003) proposé par le MSP. Afin de faciliter la tâche aux déclarants, ce formulaire comporte une série de codes et de définitions. Cette année, ces codes et définitions ont été ajoutés dans les tableaux du rapport statistiques 2012 comme source de référence au formulaire.

Les données utilisées pour la réalisation de ce rapport ont été extraites en mai 2013. La valeur et la qualité des statistiques présentées reposent sur la rigueur et la justesse des renseignements transmis au MSP. Par la nature dynamique de cette banque de données, il est possible que certains chiffres soient différents de ceux publiés antérieurement.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012







Photo : Marc Laveigne

## UN PEU D'HISTOIRE

Quoi de mieux pour constater la distance parcourue qu'un regard en arrière ? L'organisation de la sécurité incendie au Québec, c'est un réseau complexe d'entraide et de secours qui évolue depuis les derniers siècles grâce à l'implication et au volontariat des hommes et des femmes qui nous ont précédés. L'histoire du développement de nos sociétés modernes permet d'expliquer comment la vie urbaine s'est organisée et s'est réglementée pour améliorer le bien-être et la sécurité de tous. Les grands changements mondiaux survenus lors de la révolution industrielle sont à l'origine de l'évolution des moyens pour lutter contre les incendies. Par exemple, l'installation des réseaux d'aqueduc, la création de la machine à vapeur et les diverses réglementations sont étroitement liées à l'organisation de la sécurité incendie.

De la fondation de Québec en 1608 jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, les moyens de protection contre les incendies étaient plutôt rudimentaires. Des veilleurs de nuit, les premiers pompiers volontaires, faisaient le guet et, lorsqu'un incendie était détecté, sonnaient le tocsin ou donnaient l'alarme avec des trompettes. À ce signal, les habitants accouraient sur les lieux pour éteindre le feu, armés de seaux, d'échelles, de haches, de pelles, de pioches et de sacs de sable. Si l'incendie se déclarait près d'une source d'eau, le travail à la chaîne s'organisait pour transporter les seaux d'eau jusqu'au bâtiment où l'incendie faisait rage. Sinon, les services rémunérés des charroyeurs d'eau étaient retenus et ceux-ci livraient l'eau à l'aide d'une charrette jusqu'à l'incendie. Devant la menace de propagation de l'incendie, les soldats étaient appelés en renfort.

Voici quelques-uns des grands incendies survenus au Québec qui ont conduit à des décisions menant à l'organisation des SSI :

- ▶ **1664** : Le Conseil souverain de la Nouvelle-France nouvellement établi par Louis XIV interdit de se débarrasser des matières inflammables dans les rues (paille, fumier, copeaux de bois, etc.). En outre, sur ordre de l'intendant, les pignons des maisons et les forges devaient être construits en maçonnerie, les maisons ne devaient pas avoir plus de deux étages et les citoyens devaient faire ramoner leurs cheminées aux deux mois.
- ▶ **1721 et 1734** : Incendies importants à Montréal qui ont mené à l'obligation de constructions en pierre dans la ville fortifiée. Aujourd'hui, cette partie de la ville correspond à l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.
- ▶ **1808** : Achat de dix pompes à bras par la Ville de Québec. Les pompes furent réparties et on distribua des seaux, des échelles et des haches dans les quartiers de la ville. C'est ainsi que fut créée la première brigade volontaire du feu à Québec.
- ▶ **1829** : Trois compagnies de lutte contre les incendies existaient à Montréal. Elles étaient rivales, et le conflit était tel qu'il a mené à la promulgation de l'Acte pour l'établissement d'une Société pour prévenir les Accidents du Feu dont le mandat était de constituer une seule escouade pour combattre les incendies.
- ▶ **1841** : Création du Département du feu de la Ville de Montréal composé de pompiers volontaires.
- ▶ **1852** : Incendie de Montréal qui rasa des centaines de maisons (25 pâtés de maisons) et laissa plus de 15 000 personnes sans habitation.
- ▶ **1863** : Création de la Police du feu de la Cité de Montréal. Sous la responsabilité du Département

du feu, cette brigade était composée d'employés permanents répartis dans huit casernes. Cette brigade est toujours en activité ; c'est l'actuel Service de sécurité incendie de Montréal. La Ville célèbre cette année le 150<sup>e</sup> anniversaire de la création de ce service.

- ▶ **1866** : Incendie de Québec qui détruisit plus de 1 200 maisons dans le faubourg Saint-Sauveur et le quartier Saint-Roch. Création du Département du feu de la Cité. Sous la responsabilité municipale, cette brigade était composée de pompiers permanents. Il y avait six casernes de pompiers équipées de voitures à boyaux d'incendie et d'échelles. Un peu plus tard, le télégraphe d'alarme-incendie était inauguré. Cette brigade est toujours en activité ; c'est l'actuel Service de protection contre l'incendie de Québec.
- ▶ **1870** : Grand feu du Saguenay s'étendant sur 3 900 km<sup>2</sup>, soit de Saint-Félicien à Grande-Baie, dévastant des centaines de maisons, ne laissant que des ruines sur son passage et touchant plus de 700 familles. Pendant plusieurs heures, les gens survécurent en demeurant près des lacs, des rivières et des marais et en s'aspergeant pour ne pas brûler vifs.
- ▶ **1900** : Immense incendie débutant dans l'ancienne ville de Hull et se propageant jusqu'à Ottawa, brûlant tout sur son passage : maisons, églises, commerces, usines, scieries, manufactures, couvents, édifices publics, caserne de pompiers, etc. Devant l'ampleur de l'incendie, les pompiers de Montréal furent transportés par train pour prêter main-forte aux pompiers de Hull, d'Ottawa et de ceux de la Compagnie E. B. Eddy Co, fabricant d'allumettes. À Hull, où plus de la moitié de la ville fut incendiée, 15 000 personnes se retrouvèrent sans abri. De l'autre côté

de la rivière, à Ottawa, un cinquième du territoire de la ville brûla et l'incendie laissa 8 000 personnes sans logis.

- ▶ **1908** : Grand feu de Trois-Rivières qui détruisit tout le quartier commercial de la ville. Plus de 800 bâtiments furent rasés par les flammes, dont 200 résidences.
- ▶ **1950** : Incendie de Rimouski, forçant l'évacuation massive de la ville, y compris de l'hôpital (200 malades), de l'hospice et de la prison (36 détenus). Le feu rasa 230 immeubles. Environ 2 350 personnes se retrouvèrent à la rue, soit le quart de la population. Tous les pompiers furent soignés pour des blessures au visage, aux oreilles et aux yeux.

Sources :

[www.ville.quebec.qc.ca/archives](http://www.ville.quebec.qc.ca/archives)

<http://ville.montreal.qc.ca>

<http://fr.wikipedia.org/> (Pages consultées : Pompiers, Conseil souverain de la Nouvelle-France, Histoire de la Ville de Montréal, Histoire de la Ville de Québec et autres.)

<http://histoiresociete.blogspot.ca/2010/04/lorganisation-du-service-des-incendies.html>

[www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)

[www.uqtr.quebec.ca/~bougaiel/Culture/textes/granince.htm](http://www.uqtr.quebec.ca/~bougaiel/Culture/textes/granince.htm)

<http://rtsq.qc.ca/multi/projets/sch3/feu.htm#Références>

<http://archives.radio-canada.ca>



Photo : Annie Savard

## **LES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) en 2001, les autorités régionales doivent établir, avec la collaboration des municipalités locales, un schéma de couverture de risques conforme aux *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*. Cette mesure a comme but premier d'améliorer la protection des citoyens et de leurs biens contre l'incendie et d'accroître l'efficacité dans la gestion des services publics responsables de la sécurité incendie.

Concrètement, le schéma est un exercice de planification et d'optimisation des ressources portant sur la sécurité incendie sur le territoire de chaque autorité régionale. Le schéma fait notamment état des éléments suivants :

- ▶ le recensement, l'évaluation et le classement des risques d'incendie présents sur le territoire ;
- ▶ le recensement et l'évaluation des mesures de protection existantes ;
- ▶ le recensement et l'évaluation des ressources humaines, matérielles et financières affectées à la sécurité incendie par les autorités municipales ;
- ▶ l'évaluation des procédures opérationnelles en vigueur dans les services municipaux de sécurité incendie ;
- ▶ les ententes d'entraide conclues entre municipalités en matière de sécurité incendie ;
- ▶ la détermination des objectifs de protection contre les incendies pour chaque catégorie de risques recensés ;
- ▶ la détermination des actions, consignées dans un plan de mise en œuvre, que devront prendre les municipalités pour atteindre ces objectifs de protection.

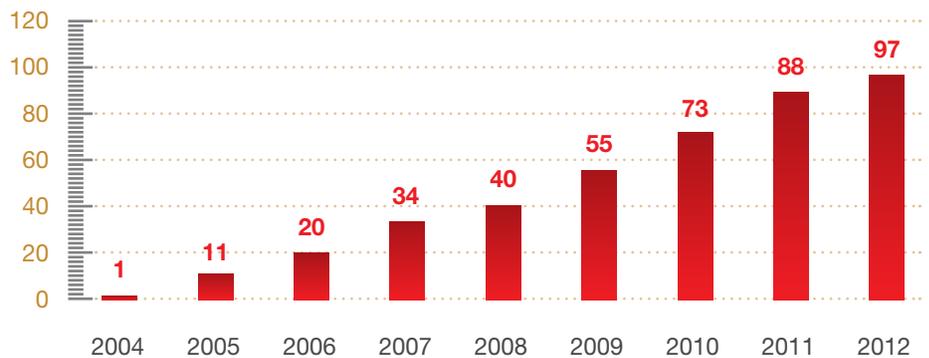


Le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité conformément à l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie.

Une fois en vigueur, le schéma permet notamment aux municipalités participantes de bénéficier d'une exonération de responsabilité selon les conditions prévues à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie.

Au 31 décembre 2012, l'aide financière gouvernementale destinée à cet exercice, s'élevait à 11,24 millions de dollars. Cette somme a été remise aux municipalités pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur schéma.

### LES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE



■ Au 31 décembre 2012, 97 des 103 autorités régionales avaient un schéma attesté



## LE RECENSEMENT DE L'EFFECTIF

De janvier à mars 2013, un sondage visant à mesurer le nombre et la taille des SSI pour l'année 2012 a été réalisé par le ministère. Au 31 juillet 2007, le Québec comptait 753 SSI alors que ce nombre était de 704 en 2012, soit 49 de moins.

La composition de l'effectif varie d'un service de sécurité incendie à l'autre, mais la majorité est essentiellement composée de pompiers volontaires et de pompiers à temps partiel, soit 75,5 % de l'effectif. En effet, les pompiers à temps plein se concentrent généralement dans les plus grandes villes.

En 2007, ce sont 21 800 personnes qui travaillent en sécurité incendie sur l'ensemble du territoire québécois. En 2012, on en dénombre 23 927, ce qui représente une hausse de 2 127 postes occupés majoritairement à temps plein.

### INVENTAIRE DES OFFICIERS SELON LEUR STATUT D'EMPLOI, 2012

Effectif	Nombre
Officiers à temps plein	1 556
Officiers à temps partiel	1 824
Officiers volontaires	2 149
<b>Nombre total d'officiers au Québec</b>	<b>5 529</b>

### INVENTAIRE DES POMPIERS SELON LEUR STATUT D'EMPLOI, 2012

Effectif	Nombre
Pompiers à temps plein	3 851
Pompiers à temps partiel	5 809
Pompiers volontaires	8 051
<b>Nombre total de pompiers au Québec</b>	<b>17 711</b>

### INVENTAIRE DES PRÉVENTIONNISTES SELON LEUR STATUT D'EMPLOI 2012

Effectif	Nombre
Préventionnistes à temps plein travaillant dans un SSI	405
Préventionnistes à temps partiel travaillant dans un SSI	211
Préventionnistes à temps plein travaillant dans une MRC	50
Préventionnistes à temps partiel travaillant dans une MRC	21
<b>Nombre total de préventionnistes au Québec</b>	<b>687</b>
<b>Total de l'effectif (pompiers et préventionnistes)</b>	<b>23 927</b>

Source : Sondage réalisé de janvier à mars 2013 par le Service de la sécurité incendie de la DGSCSI du MSP.



Photo : Claude Fobillard

L'élaboration des schémas de couverture de risques en sécurité incendie a encouragé certains regroupements de services municipaux, permettant ainsi l'optimisation des ressources qualifiées et l'embauche de préventionnistes.

De 2007 à 2012 la population a augmenté de plus de 367 000 habitants. Malgré cette hausse, la création de 2 127 postes a permis de maintenir le taux de l'effectif par 1 000 habitants. En effet, il était de 2,8 en 2007, passant à 2,9 en 2012, soit une légère augmentation.

Les emplois en sécurité incendie sont occupés majoritairement par des hommes. Sur l'ensemble des 23 927 postes, seulement 3,1 % sont occupés par des femmes. C'est en prévention des incendies qu'elles sont le plus présentes : un préventionniste sur cinq est une femme.

### L'EFFECTIF SELON LE SEXE, 2012

Effectif	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Officiers	5 345	96,7	184	3,3
Pompiers	17 284	97,6	427	2,4
Préventionnistes	553	80,5	134	19,5
<b>Total</b>	<b>23 182</b>	<b>96,9</b>	<b>745</b>	<b>3,1</b>

Source : Sondage réalisé de janvier à mars 2013 par le Service de la sécurité incendie de la DGSCSI du MSP.



Photo : Claude Fobillard

## **LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LE PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, 2005 À 2012**

### **LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LE PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ENTRE 2005 ET 2012**

Année	Nombre
2005	474
2006	507
2007	414
2008	397
2009	361
2010	385
2011	389
2012	379

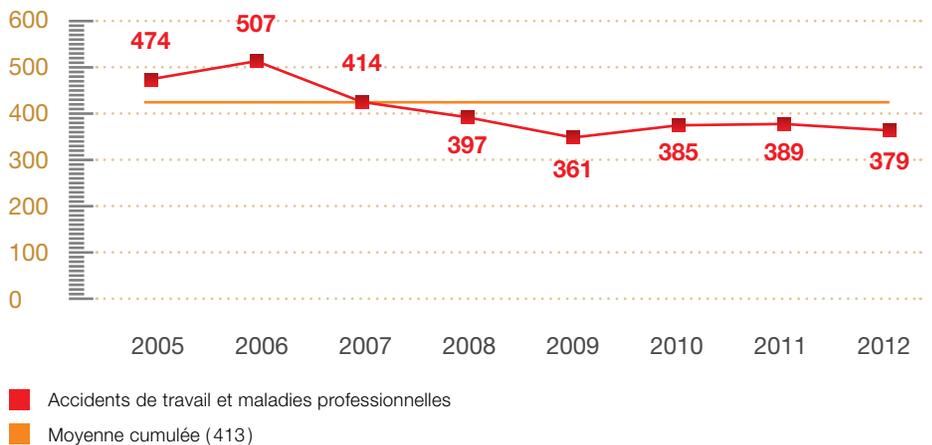
Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail, 15 mai 2013.



Photo : Gilles Daoust

En 2007, le Québec comptait 21 800 pompiers et, en 2012, l'effectif était composé de 23 240 pompiers et officiers. Depuis 2008, malgré l'augmentation de l'effectif, le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles chez le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie se situe sous la moyenne des huit dernières années.

**LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LE PERSONNEL SPÉCIALISÉ DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, 2005 À 2012**





## LES SECOURS SPÉCIALISÉS

Dans la foulée des travaux amorcés à la suite du Forum sur la sécurité incendie, le tableau qui suit présente les réponses au sondage destiné aux 704 SSI concernant leur intervention en matière de secours spécialisés. Ceux-ci englobent l'ensemble des activités de recherche et de sauvetage, qu'elles soient sur l'eau, sur terre, en hauteur, en milieu isolé, dans un véhicule ou en espace clos.

### L'OFFRE DES SSI EN MATIÈRE DE SECOURS SPÉCIALISÉS, 2012

Secours spécialisés	Nombre de SSI déclarant offrir le service	Nombre de SSI n'offrant pas le service	Nombre de SSI n'ayant pas répondu à cette question
Recherche et sauvetage nautique sur glace	118	520	66
Recherche et sauvetage nautique en eau libre	150	487	67
Recherche et sauvetage en hauteur	34	596	74
Recherche et sauvetage en espace clos	51	576	77
Intervention en présence de matières dangereuses	88	538	78
Recherche en milieu isolé	87	539	78
Assistance aux ambulanciers et secours – interventions dans des sentiers hors route	283	336	85
Désincarcération	319	300	85

Source : Sondage réalisé de janvier à mars 2013 par le Service de la sécurité incendie de la DGSCSI du MSP.

## LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

### LA SEMAINE ET LA CAMPAGNE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

La prévention des incendies représente le moyen à privilégier pour diminuer les risques et limiter les pertes. Les municipalités locales et régionales comptent sur l'expertise de 687 préventionnistes en incendie. Cette force préventive permet de réaliser, en amont, des actions concrètes auprès de la population. Les mesures réglementaires ainsi que la sensibilisation et l'éducation du public sont pertinentes puisque les décès et les blessures dans les incendies sont souvent attribuables à des comportements imprudents ou à une utilisation inadéquate de matériaux, de sources d'inflammation ou d'équipements.

À ce chapitre, de concert avec les SSI et ses autres partenaires, le MSP travaille activement à l'organisation de la Semaine de la prévention des incendies qui se tient chaque année au début d'octobre. Devant le succès connu en 2011, les activités liées à « La Grande Évacuation » ont été reconduites en 2012. Sous le coup de 19h, en compagnie des pompiers, les parents et leurs enfants sont invités à évacuer leur résidence en moins de trois minutes. À cette occasion, les familles sont sensibilisées à l'importance de vérifier le fonctionnement des avertisseurs de fumée, de préparer un plan d'évacuation de la résidence et de le tester. Au cours de cette activité, les SSI en profitent pour remettre aux participants le dépliant *Préparer un plan d'évacuation, c'est rassurant!* réalisé par le MSP.

De plus, lors de leurs activités de prévention, les pompiers sont invités à distribuer aux citoyens la brochure *En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt?* qui contient une foule de renseignements utiles lorsque survient une situation d'urgence telle qu'un incendie à la maison, une inondation, une panne de courant en hiver, un tremblement de terre ou des vents violents. Du plan d'évacuation aux comportements à adopter en passant par la préparation d'une trousse d'urgence, tout y est abordé pour aider la famille à faire face à toute éventualité.

Les documents de prévention *En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt?* et *Préparer un plan d'évacuation, c'est rassurant!* sont accessibles sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante : [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca).

### LA SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

Les jeunes sont une clientèle cible du MSP. Voilà pourquoi celui-ci doit les sensibiliser en matière de prévention des risques, notamment en sécurité incendie et en sécurité civile. Le site Internet du ministère [[www.jeunesse.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.jeunesse.securitepublique.gouv.qc.ca)] comporte un volet spécialement conçu pour les jeunes. Différents outils pédagogiques sous forme de jeux, de questionnaires et autres y sont proposés.



Photo : Julien Chamberland

## LA SÉCURITÉ CIVILE

### LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS EN 2012

Les SSI sont très souvent les premiers intervenants lorsque survient un sinistre naturel ou anthropique. Au cours de l'année 2012, près de 500 événements ont été signalés au Centre des opérations gouvernementales (COG). Ces événements peuvent être causés par exemple par :

- ▶ des conditions hydrologiques (inondations, grandes marées, etc.) ;
- ▶ des événements météorologiques extrêmes (orages violents, tempêtes de neige, verglas, chaleur accablante, etc.) ;
- ▶ des mouvements de sol ;
- ▶ des incendies ou des accidents industriels.

À titre d'exemple, l'année 2012 a débuté par un épisode de verglas et de forts vents causant des dommages importants et entraînant une panne électrique majeure aux Îles-de-la-Madeleine. Des inondations printanières ont suivi, notamment à Saint-Raymond, dans la région de Portneuf, nécessitant l'évacuation d'urgence de plus de 450 personnes, dont 125 personnes âgées d'une même résidence. La tempête automnale Sandy et plusieurs autres avis de tempête ont tenu le Québec en haleine : peu de dégâts, mais beaucoup de préparation. En novembre, une violente explosion s'est produite à l'usine Neptune Technologies et Bioressources de Sherbrooke suivie, quelques heures

plus tard, d'une autre explosion, mais cette fois à l'usine Bombardier Produits récréatifs de Valcourt. L'année s'est conclue avec des tempêtes hivernales successives. Songeons aux accumulations de neige dans les rues de Montréal, aux fermetures d'écoles et de garderies ou aux vastes opérations de déneigement. Tous ces événements ont nécessité des actions gouvernementales immédiates afin de soutenir les municipalités touchées.



Lors d'un sondage réalisé entre janvier et mars 2013, les SSI ont été questionnés sur leurs habitudes de travail lors de la survenance d'une catastrophe naturelle.

Il est à noter que le fait que le SSI n'intervient pas ne signifie pas que la municipalité n'intervient pas le cas échéant. En effet, le sondage réalisé par le MSP s'adresse seulement aux SSI. D'autres services municipaux peuvent prendre en charge ces interventions. À titre d'exemple, le service des travaux publics ou le service de l'aménagement et de l'urbanisme peuvent intervenir dans ces circonstances.

Par ailleurs, il faut souligner que plusieurs facteurs (démographiques, géographiques, climatiques, hydrologiques et autres) influencent la nature des interventions des SSI. Les municipalités sont sujettes à vivre des catastrophes différentes. Par exemple, les avalanches ou les grandes marées se produisent dans des secteurs précis.

### LE NOMBRE DE SSI QUI INTERVIENNENT LORS DE SINISTRES

	Nombre	%
SSI qui interviennent lors de sinistres	490	70
SSI qui n'interviennent pas	141	20
SSI qui n'ont pas répondu à cette question	73	10
<b>Total des SSI au Québec</b>	<b>704</b>	<b>100</b>

Source : Service de la sécurité incendie de la DGSCSI du MSP.



## LE NOMBRE DE SSI QUI INTERVIENNENT PAR TYPES DE SINISTRES

Types de sinistres	Nombre de SSI qui interviennent	% de SSI qui interviennent / Total des SSI
Inondation / Débordement d'un plan d'eau / Pluie torrentielle	<b>416</b>	<b>59</b>
Tempête / Verglas	<b>400</b>	<b>57</b>
Tempête / Pluie et vents violents	<b>398</b>	<b>57</b>
Tempête / Neige	<b>357</b>	<b>51</b>
Effondrement de structure ou de bâtiment	<b>309</b>	<b>44</b>
Inondation / Refoulement de réseaux pluviaux ou d'assainissement	<b>298</b>	<b>42</b>
Panne (énergétique, de télécommunication, informatique, etc.)	<b>289</b>	<b>41</b>
Température extrême – Chaleur ou froid (évacuation de personnes âgées ou vulnérables)	<b>286</b>	<b>41</b>
Inondation / Débordement d'un plan d'eau / Embâcle	<b>270</b>	<b>38</b>
Inondation / Débordement d'un plan d'eau / Frasil	<b>219</b>	<b>31</b>
Mouvement de terrain / Affaissement de sol et effondrement	<b>203</b>	<b>29</b>
Sécheresse	<b>148</b>	<b>21</b>
Pénurie (denrées alimentaires, eau, carburants, etc.)	<b>139</b>	<b>20</b>
Pandémie, épidémie	<b>130</b>	<b>18</b>
Inondation / Rupture de barrage	<b>127</b>	<b>18</b>
Mouvement de terrain / Érosion des berges	<b>112</b>	<b>16</b>
Mouvement de terrain / Écroulement et chute de roc	<b>102</b>	<b>14</b>
Brouillard	<b>97</b>	<b>14</b>
Désordre social (émeute, pillage, manifestation et autres actes de malveillance)	<b>71</b>	<b>10</b>
Inondation / Grande marée	<b>67</b>	<b>10</b>
Avalanche	<b>21</b>	<b>3</b>

Source : Sondage réalisé de janvier à mars 2013 par le Service de la sécurité incendie de la DGSCSI du MSP.



Photo : Claude Robitaille

## L'AIDE FINANCIÈRE À LA SUITE D'UN SINISTRE

Au Québec, la zone habitée se situe surtout le long du fleuve Saint-Laurent et de ses principaux affluents. Plusieurs municipalités, dont les trois plus grandes villes du Québec (Montréal, Québec et Laval), ainsi que la majorité des villes et villages des régions de l'est du Québec, se trouvent à proximité d'un cours d'eau.

La communauté scientifique a confirmé l'augmentation des risques d'inondations et de submersion marine, d'ondes de tempêtes, d'érosion des berges et de mouvement de sol. La population riveraine étant la plus susceptible d'en être affectée, ces risques de sinistres deviennent de plus en plus préoccupants en raison du nombre élevé de personnes et d'infrastructures menacées.

Lors de sinistres, la mise en œuvre d'un programme d'aide financière constitue une des nombreuses actions gouvernementales pour répondre aux besoins de la population. À titre d'exemple, en 2012, le gouvernement du Québec a mis en œuvre, à 35 occasions différentes, un programme d'aide financière pour favoriser le retour à une situation normale des personnes, des entreprises, des municipalités et des organismes dont les biens essentiels ont subi des préjudices lors d'un sinistre.

### LES MISES EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET LE NOMBRE DE MUNICIPALITÉS DÉSIGNÉES, 2010 À 2012

Année	Nombre de mises en œuvre	Nombre de municipalités
2010	48	308
2011	43	599
2012	35	238

Source : Service des programmes de la DGSCSI du MSP.

Les sommes versées en aide financière varient d'une année à l'autre et d'un sinistre à l'autre selon le nombre, l'ampleur et la nature des événements. Au cours des trois dernières années, près de 147 millions de dollars ont été versés aux sinistrés en urgence et en aide de dernier recours, soit 17 179 474\$ en 2010, 75 534 780\$ en 2011 et 54 211 318\$ en 2012.

## LE SYSTÈME VIGILANCE

Les événements climatiques et les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou anthropiques, n'ont pas de frontière. Dans cet esprit et dans la foulée de l'importante inondation survenue en Montérégie en 2011, le ministère a participé activement aux efforts concertés de nombreuses organisations canadiennes et américaines de mesures d'urgence.

Ces travaux ont mené à l'élaboration, au Québec, du système informatique Vigilance, qui a pour objectif d'améliorer les mécanismes d'alerte aux partenaires. Celui-ci repose sur l'intégration de plusieurs bases de données (météo, précipitations attendues, cartes sectorielles, danger de feux de forêt, etc.) ainsi que sur la capacité pour les intervenants municipaux d'ajouter du contenu afin de rendre accessible, à l'échelle locale, toute l'information

lors d'une situation annoncée. Au fil du temps, d'autres volets seront élaborés et ajoutés au système Vigilance pour le rendre encore plus performant. Depuis l'automne 2012, il est possible d'accéder en ligne à la première carte thématique, soit celle de la surveillance des crues, sur le site Internet du ministère à [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca).

Source : COG de la DGSCSI du MSP.



Photo: Annie Savard

## LES LIGNES D'APPELS D'URGENCE

En plus d'assurer une vigie en sécurité civile, le COG reçoit les appels de quatre services d'urgence :

- ▶ la ligne Urgence-Environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour signaler en tout temps une urgence environnementale ;
- ▶ la ligne du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour déclarer ou signaler des événements concernant l'inspection et la salubrité des aliments ;
- ▶ la ligne du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour déclarer des cas de mortalité ou de maladies animales pouvant affecter les personnes ;
- ▶ la ligne de la Régie du bâtiment du Québec, pour signaler une urgence ou un danger important en matière de sécurité du bâtiment.

Au cours de l'année 2012, un total de 23 014 appels ont été reçus et traités par le COG.

## LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

Dans les limites de son territoire, le Québec est responsable des interventions de recherche et de sauvetage terrestres et des opérations sur les cours d'eau qui ne font pas partie d'une voie maritime fédérale. Ainsi, la recherche de personnes portées disparues est effectuée essentiellement par les corps policiers soutenus par des bénévoles en recherche et sauvetage. Quant au sauvetage, il est effectué par les SSI.

Pendant l'année 2012, le COG a reçu près de 40 demandes concernant la participation de bénévoles lors d'opérations de recherche et de sauvetage (également en forêt, accident sur les sentiers de motoneige, etc.). Des pompiers, des bénévoles et des ambulanciers se sont joints aux policiers et ont contribué à retrouver et à secourir les personnes égarées ou en détresse.



### LES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Le travail des 30 centres d'urgence (CU) 9-1-1 répartis sur le territoire québécois peut changer les choses pour des milliers de personnes lorsqu'elles vivent une situation d'urgence. L'arrivée rapide des secours et des premiers répondants atténue les conséquences pour les victimes. Les CU 9-1-1 doivent répondre aux appels d'urgence en moins de 10 secondes et ensuite les acheminer à un centre secondaire d'appels d'urgence (SSI, services policiers ou services ambulanciers) dans un délai de 60 secondes. En 2012, ils ont reçu plus de 2,4 millions d'appels.

### TRANSMISSION DES APPELS DE TYPES: POMPIERS, POLICIERS ET AMBULANCIERS

	Nombre	%
Pompiers	139 889	6
Policiers	1 677 330	68
Ambulanciers	632 879	26
<b>Total</b>	<b>2 450 098</b>	<b>100</b>

Source : Sondage réalisé d'avril à juin 2013 auprès des 30 CU 9-1-1 par la Direction des opérations de la DGSCSI du MSP.

À l'exception des interventions de premiers répondants, toutes les interventions des SSI telles que le combat du feu, la désincarcération, le sauvetage et le secours spécialisé concernent les appels de type « pompiers ». Ces appels sont au nombre de 139 889 en 2012.

En plus de répondre aux appels de type « pompiers », certains SSI interviennent également, à titre de premiers répondants, lors d'appels de type « ambulanciers ». En 2012, les CU 9-1-1 ont dénombré 83 196 appels de type « ambulanciers » qui ont été dirigés simultanément vers les pompiers et les ambulanciers. En combinant les deux types d'appels auxquels ils doivent répondre, les SSI sont intervenus 201 391 fois en 2012.



Photo: Annie Marmen

## LES PREMIERS RÉPONDANTS

La Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, chapitre S-6.2) permet aux municipalités qui ont conclu une entente avec une agence régionale de la santé et des services sociaux d'offrir sur leur territoire des services de premiers répondants. Les municipalités peuvent confier cette responsabilité à un SSI ou à une autre entité sans but lucratif.

Les pompiers agissent en complémentarité avec les techniciens ambulanciers. Le premier répondant fournit à une personne dont l'état le requiert les premiers soins de stabilisation requis conformément aux protocoles d'intervention clinique visant la prévention de la détérioration de l'état d'une personne en détresse et transfère au technicien ambulancier la responsabilité des interventions à son arrivée sur les lieux.

Plus de 250 municipalités ont conclu une entente avec une agence pour offrir ce service spécialisé. Ce ne sont donc pas tous les SSI qui agissent à titre de premiers répondants. À ce jour, les données plus spécifiques relatives au nombre de SSI visés par une telle entente ne sont pas accessibles.

Ainsi, selon les CU 9-1-1, 83 196 appels ont été répartis aux SSI à titre de premiers répondants portant ainsi le nombre d'appels dirigés vers les pompiers à 201 391. À lui seul, le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal a couvert plus de 80 000 appels à titre de premier répondant.



## APPELS DIRIGÉS VERS LES SSI

	Nombre	%
Incendie	<b>74 497</b>	<b>37</b>
Désincarcération	<b>3 684</b>	<b>2</b>
Sauvetage et secours spécialisés	<b>5 353</b>	<b>3</b>
Premier répondant	<b>83 196</b>	<b>41</b>
Autres (vérifications électriques, déversements de matières dangereuses, etc.)	<b>34 661</b>	<b>17</b>
<b>Total</b>	<b>201 391</b>	<b>100</b>

Source : Sondage réalisé d'avril à juin 2013 auprès des 30 CU 9-1-1 par la Direction des opérations de la DGSCSI du MSP.

Les CU 9-1-1 ont répertorié 74 497 appels dirigés vers les pompiers pour une demande visant un incendie. En 2012, 18 560 incendies ont été déclarés au ministère. Ainsi, plus de 55 000 appels nécessitant le déplacement d'un SSI l'ont été pour des événements sans flamme tels que les fausses alarmes et les émanations de monoxyde de carbone.

Enfin, soulignons qu'un peu plus du tiers (37 %) des appels pris par les SSI concernaient des appels incendie (74 497 appels).

# LES STATISTIQUES SUR LES INCENDIES 2012







Photo : François Arel

## LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

En matière de statistiques, les articles 34 et 142 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) prévoient les dispositions suivantes :

### RAPPORT D'INCENDIE

**34.** Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.

### COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

Toutefois, un renseignement dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire dans laquelle la municipalité ou un membre de son conseil a un intérêt peut n'être rapporté que lorsque le jugement dans cette cause est passé en force de chose jugée.

### POUVOIRS DU MINISTRE

**142.** En outre, le ministre peut :

- ▶ 1° effectuer, faire effectuer ou favoriser des recherches portant sur la gestion des risques d'incendie ou sur la planification des secours ou tendant à l'amélioration des techniques, des méthodes ou des équipements de prévention, de détection, d'alerte ou de lutte contre les incendies ;
- ▶ 2° proposer, coordonner ou exécuter des activités ou des travaux susceptibles de supprimer ou de réduire les risques ou les effets d'un incendie ;
- ▶ 3° faire des analyses des données statistiques et des études sur la situation de la sécurité incendie, à l'échelle nationale, régionale ou locale, ou sur les incidences de cette situation, notamment sur l'économie régionale ou en matière d'assurance, et les rendre publiques.



## LES INCENDIES DÉCLARÉS EN 2012

Au Québec, toutes les interventions effectuées par un SSI sur les lieux d'un incendie doivent être déclarées, sauf dans les cas de fausses alarmes, de foudre, de décharges électriques, d'explosions d'un réservoir sous pression à la suite d'une pression interne et non d'une combustion externe, d'une brûlure occasionnée par un objet (cigarette, tison, etc.) ou d'une surchauffe sans combustion (aliments, fils électriques, etc.).

Or, jusqu'en 2012, dans le cadre de leurs opérations, des SSI déclaraient comme un incendie les aliments et les fils électriques surchauffés, et ce, même si le point d'inflammation n'était pas atteint. Les récents changements apportés dans leurs compilations concernant les « autres incendies » expliquent la baisse du nombre d'incendies déclarés au Québec en 2012 pour ce type d'incendie.

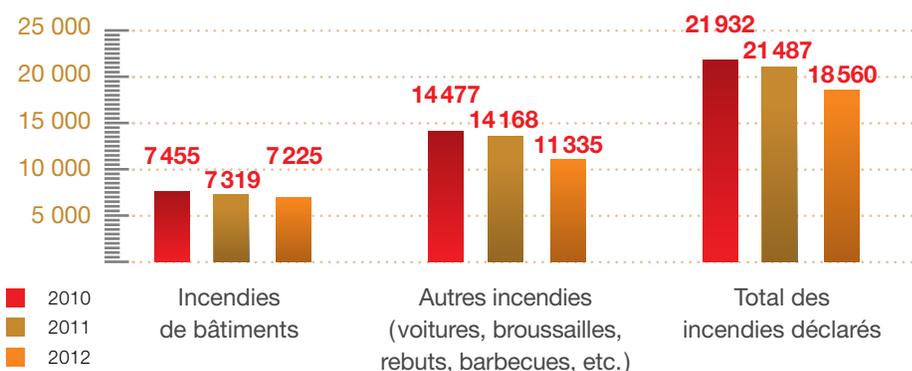
Depuis 2010, une tendance à la baisse du nombre d'incendies de bâtiments est observée.

Pour l'ensemble du Québec, pour les années 2010, 2011 et 2012, il y a eu en moyenne 20 incendies de bâtiments par jour, soit environ un incendie toutes les 72 minutes.

### LES INCENDIES DÉCLARÉS AU QUÉBEC, 2010 À 2012

	2010	2011	2012
Incendies de bâtiments	7 455	7 319	7 225
Autres incendies (voitures, broussailles, rebuts, barbecues, etc.)	14 477	14 168	11 335
<b>Total des incendies déclarés</b>	<b>21 932</b>	<b>21 487</b>	<b>18 560</b>

### LE NOMBRE D'INCENDIES DÉCLARÉS AU QUÉBEC, 2010 À 2012





## LE TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS

De 2010 à 2012 inclusivement, on observe une baisse du taux d'incendies. Le taux d'incendies par 1 000 habitants est passé de 2,77 en 2010 à 2,30 en 2012, soit une baisse de 17 %.

Quant au taux d'incendies de bâtiments par 1 000 habitants, il est passé de 0,94 en 2010 à 0,90 en 2012, ce qui représente une baisse de 5 %. Comparativement à 2010, il s'agit de 230 bâtiments incendiés de moins en 2012.

## LE TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, 2010 À 2012

	Population	Nombre total d'incendies	Taux d'incendies par 1 000 habitants	Nombre d'incendies de bâtiments	Taux d'incendies de bâtiments par 1 000 habitants
2010	7 905 087	21 932	2,77	7 455	0,94
2011	7 977 989	21 487	2,69	7 319	0,92
2012	8 054 756	18 560	2,30	7 225	0,90

## LE TAUX D'INCENDIES PAR 1 000 HABITANTS, 2010 À 2012



■ Taux d'incendies / 1 000 habitants  
 ■ Taux d'incendies de bâtiments / 1 000 habitants

## LES CAUSES PROBABLES DE TOUS LES INCENDIES

La recherche des causes et des circonstances des incendies exige une grande capacité d'analyse et de précision. Ce travail laborieux permet une meilleure compréhension des conditions à l'origine des incendies et aide les intervenants à cibler les efforts en matière de prévention et de sensibilisation du public.

En 2010 et en 2011, seules les causes probables « connues » ont été publiées par le ministère. En 2012, pour la première fois, le tableau présente les causes indéterminées et les dossiers transmis aux fins d'enquête policière pour tous les incendies déclarés, en ce qui concerne les années 2010, 2011 et 2012.

Les incendies dont les causes sont indéterminées représentent 65 % des incendies déclarés en 2010, 70 % des incendies déclarés en 2011 et 59 % des incendies déclarés en 2012, confirmant ainsi la difficulté de déterminer les causes d'un incendie. À première vue, trois facteurs expliquent ce taux élevé de causes indéterminées :

- ▶ 1. Actuellement, dans le formulaire de déclaration des incendies (DSI-2003), les déclarants ne sont pas questionnés au sujet des incendies sans perte matérielle (les feux de cheminée et les incendies limités à l'extérieur).
- ▶ 2. Selon un comité de travail mis en place par le MSP à la suite du Forum sur la sécurité incendie, la formation de l'effectif en recherche des causes et des circonstances d'un incendie est insuffisante<sup>1</sup>.
- ▶ 3. Après le combat de l'incendie et conformément aux articles 43 et 44 de la Loi sur la sécurité incendie, 24 heures sont allouées au SSI pour faire la recherche du point d'origine, des causes probables et des circonstances d'un incendie dans un périmètre protégé.

Afin de remédier à la situation, le MSP a entrepris des travaux pour faciliter l'établissement des causes des incendies : le formulaire de déclaration des incendies sera revu ; le Comité sur la recherche des causes et des circonstances des incendies cible les besoins de formation de l'effectif ; le Comité travaille également sur la possibilité de créer des équipes régionales spécialisées.

En ce qui concerne les causes probables connues des incendies déclarés en 2012, elles sont les mêmes et dans le même ordre d'importance que pour 2011 et 2010, soit la défaillance ou la défectuosité électrique ou mécanique (14 %) suivie par l'erreur humaine (9 %) et l'utilisation inadéquate du matériau enflammé (4 %).

### LES CAUSES PROBABLES DE TOUS LES INCENDIES DÉCLARÉS, 2010 À 2012

Code*	Cause	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
	Indéterminée ou inconnue	65	70	59
400	Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique (ex. : court-circuit)	10	10	14
700	Erreur humaine (ex. : personne endormie, accident de la route, etc.)	4	5	9
100	Dossiers transmis pour enquête policière	7	5	7
300	Utilisation inadéquate du matériau enflammé (ex. : combustible mal utilisé, huile à cuisson, etc.)	4	3	4
900	Autres (ex. : réactivation d'un incendie éteint, cause naturelle, etc.)	5	2	2
200	Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation (ex. : jouer avec des allumettes)	3	2	2
600	Mauvaise utilisation d'un équipement (ex. : surcharge électrique, mauvais usage d'un appareil brûlant du bois, etc.)	1	2	2
500	Défaut de conception, de construction ou d'installation (ex. : mauvais branchement, etc.)	1	1	1
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

1. Source : Service de la sécurité incendie de la Direction des opérations du MSP.

## LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

### LA SURVENANCE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2012

#### LES HEURES

Les données ci-dessus tendent à confirmer que près d'un incendie de bâtiments sur trois survient entre 15 h et 19 h 59, soit la période qui couvre le retour à la maison, la préparation des repas et le début de la soirée.

#### LES JOURS

En ce qui a trait aux jours où se déclarent des incendies de bâtiments, aucun moment de la semaine est plus propice aux incendies qu'un autre.

### LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE

Période	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
0h à 4h59	15	13	14
5h à 9h59	15	15	15
10h à 14h59	23	24	23
15h à 19h59	28	29	29
20h à 23h59	19	19	19
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS PAR JOUR DE LA SEMAINE

Période	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Lundi	15	15	15
Mardi	14	14	14
Mercredi	13	14	15
Jeudi	14	14	14
Vendredi	16	14	14
Samedi	14	15	14
Dimanche	14	14	14
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



## LES MOIS

Les données observées de 2010 à 2012 inclusivement démontrent que les incendies de bâtiments surviennent un peu plus fréquemment pendant les mois les plus froids de l'année.

## LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS PAR MOIS DE L'ANNÉE

Mois	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Janvier	11	11	11
Février	10	10	9
Mars	10	11	10
Avril	9	9	9
Mai	9	8	8
Juin	6	7	7
Juillet	7	7	7
Août	6	7	7
Septembre	6	7	7
Octobre	8	7	7
Novembre	9	7	9
Décembre	9	9	9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## L'USAGE DES BÂTIMENTS TOUCHÉS, 2010 À 2012

Les incendies de bâtiments d'usage résidentiel demeurent ceux qui surviennent le plus souvent. D'ailleurs, les unités d'évaluation de catégorie résidentielle contenues à l'inventaire immobilier québécois représentent 84 % de l'ensemble des unités d'évaluation imposables (sauf les terrains vagues)<sup>2</sup>. Étant donné leur proportion plus élevée, la probabilité qu'un incendie survienne dans ce type de bâtiment s'en trouve augmentée.

Il est probable que la baisse du nombre de bâtiments d'usage « indéterminé » explique la hausse des bâtiments d'usage résidentiel.

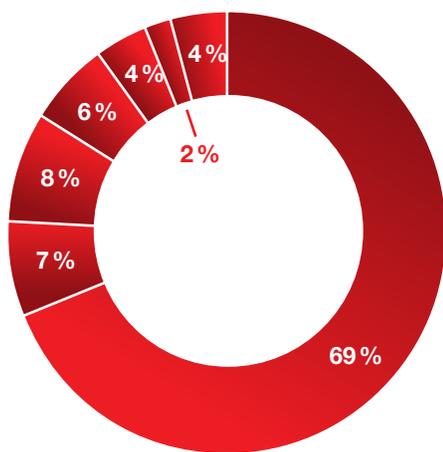
## RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS SELON L'USAGE, 2010 À 2012

Usage	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Résidentiel	48	61	69
Commercial (centre commercial, vente au détail de marchandise, etc.)	6	6	7
D'usage public et de services (transports, stationnements, immeubles à bureaux, services professionnels, parcs, centres d'activités récréatives, etc.)	5	6	8
Industriel (industries d'aliments et de boissons, vestimentaire, chimique, etc.)	4	8	6
Agricole (agriculture, exploitation forestière)	3	4	4
Autres (pêche, chasse, exploitation minière, immeuble non exploité, etc.)	8	2	2
Indéterminé (incendies pour lesquels aucune information n'a été obtenue)	26	13	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

2. Source : Inventaire provincial des immeubles selon leur utilisation, Exercice financier 2012, MAMROT.



**RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS DÉCLARÉS SELON L'USAGE, 2012**



**QU'ENTEND-ON PAR «USAGE RÉSIDENTIEL» ?**

Logement, chalet, maison de villégiature, maison mobile, roulotte résidentielle, maison de chambres et de pension, local pour les associations fraternelles, maison de jeunes, local d'étudiants infirmiers, maison d'étudiants (collèges et universités), autre résidence d'étudiants, maison pour personnes retraitées non autonomes, orphelinat, maison pour personnes retraitées autonomes, couvent, monastère, presbytère, autre maison d'institution religieuse, autre local de groupes, hôtel résidentiel, motel résidentiel, autre résidence provisoire, camp de chasse et pêche, camp forestier, stationnement intérieur, espace de rangement, autre immeuble résidentiel.

Source: Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds, Manuel d'évaluation foncière du Québec.



Photo : François Arel

## LES SYSTÈMES DE DÉTECTION ET D'EXTINCTION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2012

À titre d'information, l'avertisseur de fumée est défini dans cette section comme étant un détecteur de fumée avec sonnerie incorporée, conçu pour donner l'alarme dès la détection de la fumée dans la pièce ou le logement dans lequel il est installé. Quant au système d'alarme-incendie, il s'agit d'un système conçu de façon que le service de sécurité incendie soit averti par l'intermédiaire d'un centre de télésurveillance, lorsqu'un signal d'alarme est déclenché et transmis par un dispositif qui décèle le début d'un incendie tels les détecteurs de chaleur et les détecteurs de fumée.

Le fonctionnement des systèmes de détection ou d'extinction des incendies est un indicateur à utiliser avec précaution. Plusieurs raisons peuvent justifier le non-fonctionnement d'un appareil : système couvrant seulement une partie du bâtiment, incendie de trop faible intensité ou encore impossibilité pour les pompiers de valider l'information. Les systèmes qui n'ont pas fonctionné n'étaient pas nécessairement défectueux ou hors d'usage.

### LA RÉPARTITION DE LA PRÉSENCE D'AVERTISSEURS DE FUMÉE POUR LES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2012

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Présent	60	63	59
Absent	25	22	20
Indéterminé	15	15	21
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### LE FONCTIONNEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE PRÉSENTS

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
A fonctionné	64	71	65
N'a pas fonctionné	36	29	35*

\* Plus de 5 % des avertisseurs de fumée présents n'ont pas fonctionné en raison d'une absence d'alimentation (débranchement volontaire par le propriétaire, absence ou non-remplacement de la pile).

### LA RÉPARTITION DE LA PRÉSENCE DE SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE POUR LES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2012

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Présent	20	21	28
Absent	69	67	55
Indéterminé	11	12	17
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les données de 2012 indiquent une plus grande présence de systèmes d'alarme-incendie et de systèmes fixes d'extinction que les données des deux années précédentes.

### LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE PRÉSENTS

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
A fonctionné	66	74	73
N'a pas fonctionné	34	26	27

### LA RÉPARTITION DE LA PRÉSENCE DE SYSTÈMES FIXES D'EXTINCTION (GICLEURS) POUR LES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2012

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Présent	6	7	10
Absent	87	86	77
Indéterminé	7	7	13
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES FIXES D'EXTINCTION PRÉSENTS

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
A fonctionné	33	35	30
N'a pas fonctionné	67	65	70



## LES FEUX DE CHEMINÉE SANS PERTE MATÉRIELLE

Il ne faut pas confondre les feux de cheminée sans perte matérielle et les incendies de bâtiments dont le lieu d'origine est la cheminée.

En effet, les feux de cheminée sont contenus à l'intérieur de la cheminée et ils ne se propagent pas. Ces feux doivent être déclarés au même titre que les incendies de bâtiments.

## LES FEUX DE CHEMINÉE SANS PERTE MATÉRIELLE, 2011 ET 2012

Année	Nombre	Proportion des feux de cheminée / les incendies de bâtiments (%)
2011	<b>1 343</b>	<b>18</b>
2012	<b>1 122</b>	<b>15</b>

En 2011 et 2012, entre 15 et 20 % des incendies de bâtiments déclarés sont des feux de cheminée.



Photo : Annie Savard

## LES VICTIMES D'INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2005 À 2011

### LES DÉCÈS

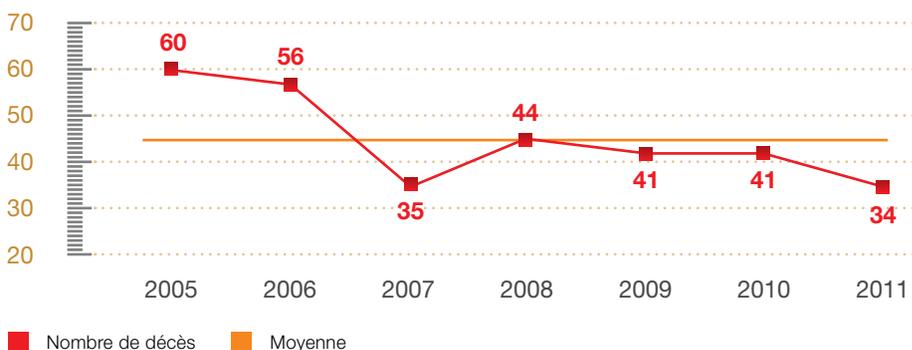
Le Bureau du coroner est l'organisme responsable d'établir les causes de tout décès survenu au Québec. Des enquêtes sont toujours en cours concernant les décès survenus dans des incendies. Le nombre de décès sera révisé au rythme et en fonction des conclusions des enquêtes sur les causes des décès.

### L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE DES DÉCÈS SELON L'ÂGE ET LE SEXE, LIÉS À DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2005 À 2011

Année	Enfants 0 à 17 ans		Adultes 18 à 64 ans		Aînés 65 ans et +		Pompiers		Nombre de décès
	(M)	(F)	(M)	(F)	(M)	(F)	(M)	(F)	
2005	2	7	24	10	11	6	0	0	60
2006	3	2	30	9	6	5	1	0	56
2007	2	1	16	7	4	5	0	0	35
2008	0	2	17	9	8	6	2	0	44
2009	0	3	21	2	8	7	0	0	41
2010	2	0	16	7	9	7	0	0	41
2011	2	2	14	9	5	2	0	0	34

Source : Bureau du coroner, 21 mai 2013.

### LES DÉCÈS LIÉS À DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2005 À 2011





## LE TAUX DE MORTALITÉ

### LE TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS, LIÉ À DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2009 À 2011

#### 2009

Groupe d'âge	Population*	Proportion de la population	Nombre de décès**	Proportion du nombre de décès	Taux de mortalité / 100 000 personnes
0-17	1 530 521	19,56	3	7,32	0,20
18-64	5 125 990	65,50	23	56,10	0,45
65 +	1 169 292	14,94	15	36,59	1,28
<b>Total</b>	<b>7 825 803</b>	<b>100,00</b>	<b>41</b>	<b>100,00</b>	<b>0,52</b>

#### 2010

Groupe d'âge	Population*	Proportion de la population	Nombre de décès**	Proportion du nombre de décès	Taux de mortalité / 100 000 personnes
0-17	1 526 752	19,31	2	4,88	0,13
18-64	5 167 653	65,37	23	56,10	0,45
65 +	1 210 682	15,32	16	39,02	1,32
<b>Total</b>	<b>7 905 087</b>	<b>100,00</b>	<b>41</b>	<b>100,00</b>	<b>0,52</b>

#### 2011

Groupe d'âge	Population*	Proportion de la population	Nombre de décès**	Proportion du nombre de décès	Taux de mortalité / 100 000 personnes
0-17	1 525 407	19,12	4	11,76	0,26
18-64	5 199 327	65,17	23	67,65	0,44
65 +	1 253 255	15,71	7	20,59	0,56
<b>Total</b>	<b>7 977 989</b>	<b>100,00</b>	<b>34</b>	<b>100,00</b>	<b>0,43</b>

\* Institut de la Statistique du Québec

\*\* Bureau du coronier, au 21 mai 2013

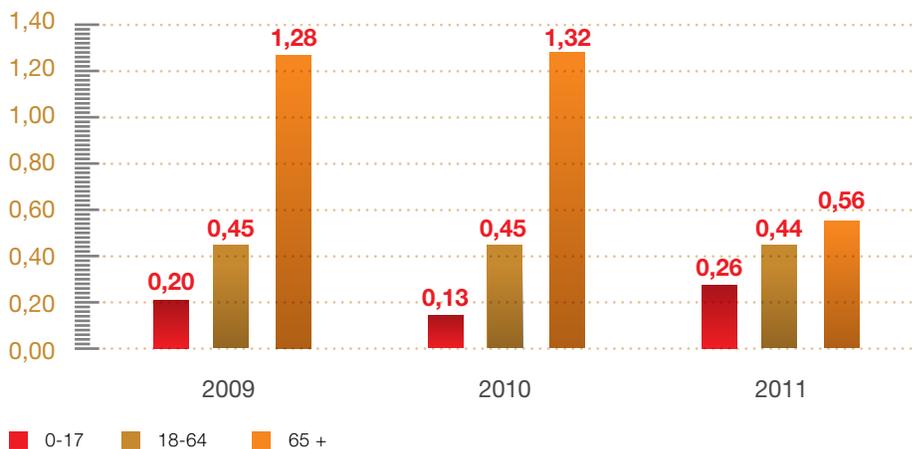


Photo : François Arel

Le taux de mortalité par groupe d'âge, observé pour les années 2009 à 2011, indique un écart révélateur entre le groupe des personnes mineures et celui des personnes âgées. Par exemple, en 2010, le taux de mortalité chez les 65 ans et plus (1,32) est dix fois plus élevé que celui des 0-17 ans (0,13).

Quant au taux de mortalité du groupe de personnes adultes, il se situe à 0,44 décès par 100 000 habitants en 2011, soit près de la moyenne provinciale établie à 0,43.

**TAUX DE MORTALITÉ PAR 100 000 HABITANTS LIÉS À DES INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR GROUPE D'ÂGE, 2009 À 2011**



**LES BLESSÉS**

Le ministère ne dispose d'aucune donnée quant à la sévérité des blessures. Les présentes statistiques exposent les résultats obtenus par la compilation des déclarations des SSI. Notons que les pompiers ne modifient généralement pas leur déclaration du nombre de personnes blessées lorsque celles-ci succombent à leurs blessures. Il est donc possible qu'une victime soit comptabilisée à la fois comme personne blessée dans la déclaration incendie et comme personne décédée à la suite d'un incendie dans le décompte fourni par le Bureau du coroner.

**LES BLESSÉS DANS DES INCENDIES DE BÂTIMENTS PAR GROUPE D'ÂGE, PAR SEXE ET POUR LES POMPIERS, 2012**

Sexe	0 à 17 ans	18 à 64 ans	65 ans et plus	Âge inconnu	Pompiers	Nombre de blessés
Masculin	6	70	8	20	24	128
Féminin	3	44	7	34	1	89
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>114</b>	<b>15</b>	<b>54</b>	<b>25</b>	<b>217</b>

## L'ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES DANS LES INCENDIES DE BÂTIMENTS

Les pertes matérielles sont estimées par les SSI selon les indications du *Guide pour la déclaration des incendies* fourni par le ministère<sup>3</sup>. À l'aide de l'évaluation municipale et de la fiche technique d'évaluation, les SSI évaluent les dommages au bâtiment au meilleur de leur connaissance en utilisant la valeur à neuf. Lorsque cette valeur à neuf est inconnue (difficilement estimable), ils évaluent en pourcentage la portion du bâtiment affectée par l'incendie et appliquent ce taux à la valeur du bâtiment avant l'incendie.

La valeur des pertes matérielles au contenu du bâtiment est estimée en utilisant la valeur à neuf. Pour les bâtiments résidentiels, si la valeur à neuf est inconnue, l'estimation des pertes matérielles au contenu se calcule simplement en divisant par deux les pertes matérielles calculées pour le bâtiment.

Les pertes matérielles extérieures sont estimées en utilisant la valeur à neuf.

Ainsi, de 2010 à 2012, le total des pertes matérielles estimées par les SSI est passé de 426,2 à 467,9 millions de dollars.

## L'ÉVALUATION DES PERTES MATÉRIELLES POUR LES INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 À 2012

	2010	2011	2012
Bâtiment	236,4 M\$	275,2 M\$	271,6 M\$
Contenu	140,3 M\$	141,7 M\$	165,0 M\$
Extérieur	49,5 M\$	42,5 M\$	31,3 M\$
<b>Total</b>	<b>426,2 M\$</b>	<b>459,4M\$</b>	<b>467,9 M\$</b>

Réparties sur l'ensemble de la population québécoise, les pertes matérielles représentent 58,09\$ par personne en 2012. Il s'agit d'une légère diminution de 0,21 \$ par personne par rapport à 2011 où elles étaient de 58,30\$ par personne. De 2010 à 2012, une moyenne annuelle de 57,49\$ par personne a été observée.

## LES PERTES MATÉRIELLES PAR PERSONNE, 2010 À 2012

Année	Pertes matérielles	Pertes matérielles par personne	Pertes matérielles en dollars constants*	Pertes matérielles par personne en dollars constants*
2010	426,2 M\$	53,91\$	443,4 M\$	56,08\$
2011	459,4 M\$	57,58\$	465,1 M\$	58,30\$
2012	467,9 M\$	58,09\$	467,9 M\$	58,09\$

\* La Banque du Canada utilise les données mensuelles de l'indice des prix à la consommation pour calculer l'inflation. De juillet 2010 à juillet 2011, la variation de l'inflation est de 1,99% alors qu'elle est de 1,25% de juillet 2011 à juillet 2012.

3. Le Guide pour la déclaration des incendies est accessible à l'adresse :  
[www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/ssi/declaration-incendies/guide-declaration-incendies.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/ssi/declaration-incendies/guide-declaration-incendies.html)



Photo : Sébastien Lalonde

## LES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL

En 2012, les incendies de bâtiments d'usage résidentiel représentent 69 % de tous les incendies de bâtiments déclarés. Afin de mieux comprendre ce type d'incendie, des renseignements ont été extraits : la répartition des incendies, la survenance, le lieu d'origine et les causes probables.

### LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL, 2012

#### LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL, 2012

Code*	Description	Nombre	%
1000	Logement (une maison ou un appartement)	3 893	87,1
1100	Chalet ou maison de villégiature	152	3,4
1923	Espace de rangement	142	3,2
1990	Autres immeubles résidentiels	120	2,7
1211	Maison mobile	49	1,1
1543	Maison pour personnes retraitées autonomes	39	0,9
1511	Maison de chambres et de pension	26	0,6
1212	Roulotte résidentielle	18	0,4
1590	Autres locaux de groupes	13	0,3
1890	Autres résidences provisoires	8	0,2
1541	Maison pour personnes retraitées non autonomes (y compris les CHSLD)	6	0,1
<b>Total</b>		<b>4 466</b>	<b>100</b>

\* Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds, Manuel d'évaluation foncière du Québec

Dans 87,1 % des cas, ce sont dans les logements que surviennent les incendies de bâtiments d'usage résidentiel.

## LA SURVENANCE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL, 2012

### LES HEURES

#### LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL DÉCLARÉS PAR PÉRIODE DE LA JOURNÉE

Période	2012 (%)
0 h à 4 h 59	15
5 h à 9 h 59	14
10 h à 14 h 59	25
15 h à 19 h 59	29
20 h à 23 h 59	17
<b>Total</b>	<b>100</b>

La majorité des incendies de bâtiments d'usage résidentiel surviennent entre 10 h et 19 h 59. Le même constat s'applique à tous les incendies de bâtiments.

### LES JOURS

#### LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL DÉCLARÉS PAR JOUR DE LA SEMAINE

Période	2012 (%)
Lundi	15
Mardi	14
Mercredi	13
Jeudi	14
Vendredi	13
Samedi	16
Dimanche	15
<b>Total</b>	<b>100</b>

En 2012, aucune tendance ne se dégage quant aux jours de survenance de ce type d'incendie.

### LES MOIS

#### LA RÉPARTITION DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL DÉCLARÉS PAR MOIS DE L'ANNÉE

Mois	2012 (%)
Janvier	10
Février	7
Mars	9
Avril	9
Mai	9
Juin	8
Juillet	8
Août	7
Septembre	7
Octobre	7
Novembre	10
Décembre	9
<b>Total</b>	<b>100</b>

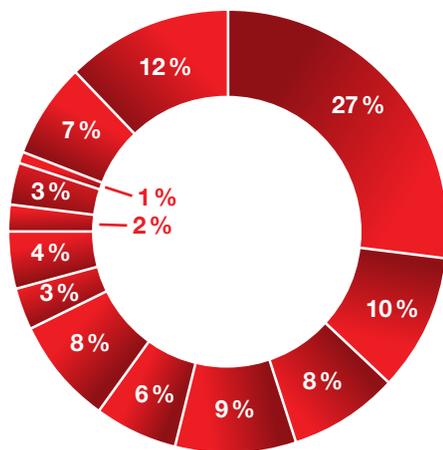
Aucune tendance ne se dégage quant aux mois de survenance des incendies.



**LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL AYANT ENTRAÎNÉ DES PERTES MATÉRIELLES, 2010 À 2012**

De 2010 à 2012 inclusivement, pour les incendies de bâtiments d'usage résidentiel, le lieu d'origine le plus fréquent est la cuisine. Un dossier sur ce sujet est proposé dans les pages suivantes.

**LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL AYANT GÉNÉRÉ DES PERTES MATÉRIELLES, 2012**



**LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL AYANT ENTRAÎNÉ DES PERTES MATÉRIELLES, 2010 À 2012**

Code*	Description	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
230	Cuisine	24	26	27
700-799	Balcon extérieur, entretoit, surface d'un mur, etc. (espace intégré à la structure)	13	11	10
100-199 et 220	Salon, salle de séjour, bibliothèque, etc.	10	8	8
400-499	Garage intérieur, remise, entrepôt, chambre froide, etc. (aire d'entreposage)	9	7	9
210	Chambre à coucher	8	8	6
800-899	Cour, patio, terrasse, aire extérieure de stationnement, abri d'auto, aire réservée aux ordures, etc. (aire extérieure)	5	7	8
0-99	Vestibule, corridor, passage, escalier intérieur et autres lieux de circulation	5	3	3
240	Salle de bain	4	4	4
500-599	Cheminée, tuyau, canalisation, conduit de ventilation, etc.	2	1	2
600-699	Placard de chauffe-eau, salle des chaudières, chambre électrique, atelier, etc. (aire de service et salle d'équipement)	1	2	3
901, 902	Plus d'un lieu d'origine	0	1	0
235	Salle à manger	1	1	1
999	Indéterminé	5	7	7
290-399 et 990	Autres lieux (commerce à la résidence)	13	14	12
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

## LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL AYANT ENTRAÎNÉ DES PERTES MATÉRIELLES, 2012

Les comportements incorrects et inappropriés causent 46 % des incendies de bâtiments d'usage résidentiel.

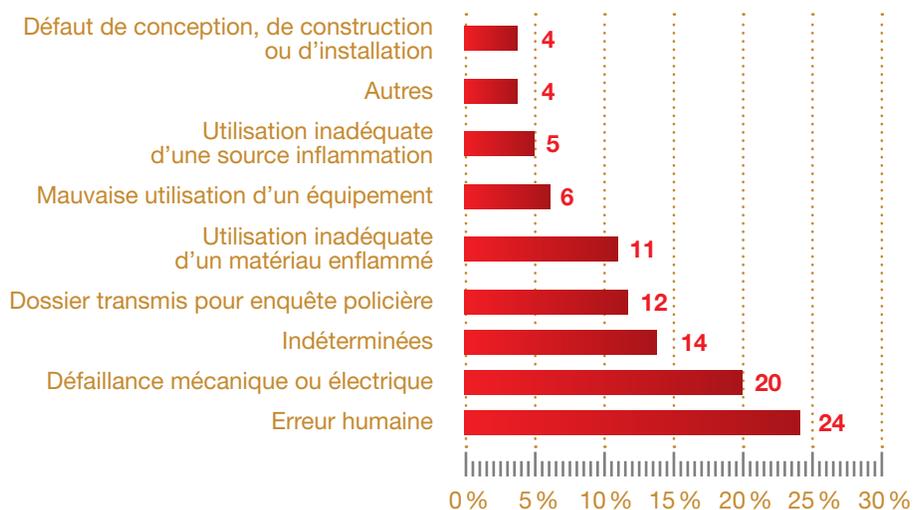
## LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL AYANT ENTRAÎNÉ DES PERTES MATÉRIELLES, 2012

Code*	Description	2012 (%)
700	Erreur humaine (ex. : personne endormie, distraction, etc.)	24
400	Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique (ex. : court-circuit)	20
999	Indéterminées	14
100	Dossier transmis pour enquête policière	12
300	Utilisation inadéquate du matériau enflammé (ex. : combustible mal utilisé, huile à cuisson, etc.)	11
600	Mauvaise utilisation d'un équipement (ex. : surcharge électrique, mauvais usage d'un appareil brûlant du bois, etc.)	6
200	Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation (ex. : soudage ou découpage à proximité d'un combustible, jouer avec des allumettes, etc.)	5
910-988-990	Autres	4
500	Défaut de conception, de construction ou d'installation (ex. : mauvais branchement, etc.)	4
<b>Total</b>		<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes



**LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL AYANT ENTRAÎNÉ DES PERTES MATÉRIELLES, 2012**



## LES INCENDIES DE CUISINE

Les incendies de cuisine représentent 27 % des incendies de bâtiments d'usage résidentiel. Afin de documenter ce type d'incendie et d'alimenter éventuellement les réflexions en matière de prévention, des renseignements ont été extraits : la source de chaleur, le combustible ou l'énergie qui alimente la source de chaleur, les causes probables et le premier matériau enflammé.

### LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE CUISINE, 2012

#### LA SOURCE DE CHALEUR POUR LES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL DONT LA PIÈCE D'ORIGINE EST LA CUISINE, 2012

Code*	Description	2012 (%)
111, 120-199	Équipement de cuisine en général (élément d'un poêle, friteuse, four micro-ondes, grille-pain, etc.)	57
112	Équipement de cuisine : four du poêle ou de la cuisinière	11
113	Équipement de cuisine : cuisinière, sauf le four et les éléments	14
200	Appareil de chauffage (poêle à bois ou à granules, appareil de chauffage individuel fixe, etc.)	2
300	Appareil et équipement (réfrigérateur, congélateur, etc.)	3
500	Équipement de distribution d'électricité (câbles et fils électriques permanents, connecteur, prise de courant, douilles, etc.)	5
700	Articles pour fumeurs et objets à flamme nue (article pour fumeurs, chandelle)	3
900	Divers (réaction chimique, combustion spontanée, etc.)	2
999	Indéterminée	3
<b>Total</b>		<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

Ce sont les équipements de cuisine (four, cuisinière et autres équipements) qui sont la principale source de chaleur (82 %) des incendies de bâtiments d'usage résidentiel dont la pièce d'origine est la cuisine.



## LE COMBUSTIBLE OU L'ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE CUISINE, 2012

### LE COMBUSTIBLE OU L'ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE CUISINE DANS LES BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL, 2012

Code*	Description	2012 (%)
50	Électricité (courant continu, courant alternatif)	62,33
23	Autre liquide combustible (huile, alcool à fondue)	17,75
11	Combustible solide (charbon, bois, carton, papier)	8,92
99	Combustible ou énergie indéterminés	4,58
90	Autre combustible ou énergie	3,00
88	Aucun combustible ou énergie	1,42
32	Gaz propane	1,00
22	Carburant (essence)	0,50
12	Naphtalène	0,17
21	Fuel-oil (diesel, kérosène, mazout)	0,17
31	Gaz naturel	0,08
33	Autre gaz	0,08
<b>Total</b>		<b>100,00</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

Au Québec, les équipements de cuisine, qui sont la principale source de chaleur, fonctionnent pour la plupart à l'électricité. Il est donc normal que l'électricité soit l'énergie principale qui alimente cette source de chaleur.



## LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DE CUISINE, 2012

### LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DE BÂTIMENTS D'USAGE RÉSIDENTIEL DONT LA PIÈCE D'ORIGINE EST LA CUISINE, 2012

Code*	Description	2012 (%)
700	Erreur humaine (ex. : distraction, personne endormie, etc.)	47
300	Utilisation inadéquate du matériau enflammé (ex. : combustible renversé accidentellement, huile de cuisson, graisse, etc.)	24
400	Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique (ex. : court-circuit électrique)	12
600	Mauvaise utilisation d'un équipement (ex. : surcharge électrique, mauvais usage d'un appareil brûlant du bois, etc.)	7
999	Indéterminées	3
200	Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation (ex. : jouer avec des allumettes, soudage à proximité d'un combustible)	2
100	Dossier transmis pour enquête policière	2
500	Défaut de conception, de construction ou d'installation (ex. : mauvais branchement, etc.)	1
910, 988, 990	Autres (ex. : réactivation d'un incendie éteint, cause naturelle, etc.)	2
<b>Total</b>		<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

La cause probable la plus fréquente des incendies de cuisine est l'erreur humaine (47 %), plus particulièrement ce que les professionnels du métier appellent le feu de cuisson. Elle est suivie par l'utilisation inadéquate du matériau enflammé (24 %). La défaillance ou la défektivité mécanique ou électrique n'arrive qu'en troisième position des causes probables connues, alors qu'elle occupe la première place lorsqu'il est question de l'ensemble des incendies déclarés au ministère (exception faite des causes indéterminées).

Selon les déclarations d'incendie répertoriées, il est important de souligner que des manipulations dangereuses, voire malheureuses, ont été signalées en présence de flammes lors de feux de cuisson. Par exemple, certaines personnes ont voulu apporter un chaudron à l'extérieur, d'autres ont versé de l'huile bouillante dans l'évier et se sont brûlées gravement, plusieurs ont tenté d'éteindre un incendie avec de l'eau, avivant ainsi l'ampleur du brasier et se blessant gravement. Une sensibilisation aux comportements à adopter dans de telles situations serait à privilégier pour les prochaines activités de prévention.



**LE PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DE CUISINE, 2012**

**LE PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DE BÂTIMENTS  
D'USAGE RÉSIDENTIEL DONT LA PIÈCE D'ORIGINE EST LA CUISINE, 2012**

Code*	Description	2012 (%)
500	Liquides inflammables et liquides combustibles (huile et graisse de cuisine)	<b>43,8</b>
900-990	Divers (isolation des appareils électriques, déchets, poussière, etc.)	<b>18,3</b>
100	Éléments de construction et matériaux de finition (murs, planchers, plafonds, etc.)	<b>13,8</b>
999	Indéterminé	<b>6,4</b>
700	Produits chimiques, matières plastiques et métaux (agent de blanchiment, peroxyde d'hydrogène, etc.)	<b>5,6</b>
300	Vêtements et textiles (fibres de coton, fibres synthétiques ou combinées, etc.)	<b>2,5</b>
200	Meubles et ameublement (table, chaise, store, rideau, etc.)	<b>3,8</b>
400	Produits en bois ou en papier (serviette de table, nappe, carton, etc.)	<b>5,1</b>
800	Produits agricoles et forestiers (grains, farine, ficelle, etc.)	<b>0,4</b>
600	Gaz inflammables (propane, butane, gaz de pétrole liquéfié, etc.)	<b>0,3</b>
<b>Total</b>		<b>100,0</b>

Dans les incendies de cuisine, les gras de cuisson sont les premiers matériaux enflammés.

L'information obtenue des rapports d'incendie révèle également que plusieurs incendies ont été déclenchés par des cendriers transvidés dans des poubelles de plastique et par de gros appareils électroménagers dont l'entretien ménager a été négligé.

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes



## LES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES

Dans l'exercice de planification des schémas de couverture de risques en incendie, à l'instar des hôpitaux, des écoles, des garderies ou des bâtiments commerciaux, les résidences pour personnes âgées sont généralement classées à risques très élevés d'incendie.

Le guide pratique *La prévention des incendies et l'évacuation des résidences hébergeant des personnes âgées* et son complément sont offerts sur le site Internet du ministère. Ils font suite à l'adoption du Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence privée pour aînés (RLRQ, chapitre S-42, r. 5). À titre informatif, les exploitants d'une telle résidence doivent préparer un plan de sécurité incendie et planifier des exercices d'évacuation. Dans les prochaines pages, on constatera que ces efforts se traduisent par une meilleure performance en ce qui a trait aux systèmes d'alarme et de détection des incendies et au nombre de victimes.

Bien que les données dont dispose le MSP soient incomplètes, il est néanmoins possible d'obtenir un portrait de la situation à partir d'une centaine d'incendies déclarés spécifiquement dans des résidences pour personnes âgées. Ce nombre étant peu élevé, les données des prochaines années permettront de faire une meilleure analyse et de tirer d'autres conclusions.

Enfin, rappelons que pour l'ensemble des incendies de bâtiments, le groupe des personnes de plus de 65 ans est celui où le taux de mortalité est le plus élevé.

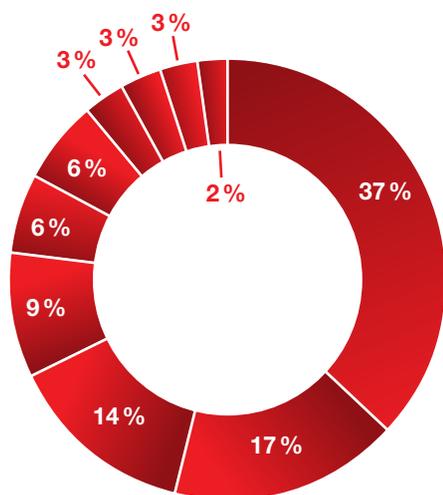
### LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DÉCLARÉS DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

En plus d'indiquer l'endroit où a commencé l'incendie, le lieu d'origine permet aussi de comprendre le scénario : pourquoi telle source de chaleur prédomine, tel combustible l'alimente et tel matériau s'enflamme. Dans le cas des incendies de résidences pour personnes âgées, comme pour l'ensemble des incendies de bâtiments résidentiels, la cuisine est le lieu d'origine le plus fréquent (37 %), les équipements de cuisine sont la source de chaleur prédominante (34 %), l'électricité est le combustible qui alimente la source de chaleur (45 %) et l'erreur humaine est la principale cause dans ce type d'incendie (48 %).

Les statistiques des incendies de résidences pour personnes âgées sont un reflet du portrait statistique obtenu pour les incendies de bâtiments d'usage résidentiel.



**LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012**



**LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012**

Code*	Description	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
230	Cuisine	45	29	37
210	Chambre à coucher	3	14	17
290 à 399 et 990	Autres lieux (commercial, institutionnel, etc.)	7	9	14
100 à 199 et 220	Salon, salle de séjour, bibliothèque, etc.	10	6	9
700 à 799	Balcon extérieur, entretoit, surface d'un mur, etc. (espace intégré à la structure)	0	15	6
400 à 499	Garage intérieur, remise, entrepôt, chambre froide, etc. (aire d'entreposage)	3	6	6
0 à 99	Vestibule, corridor, passage, escalier intérieur et autres lieux de circulation	6	6	3
600 à 699	Placard de chauffe-eau, salle des chaudières, chambre électrique, atelier, etc. (aire de service et salle d'équipement)	6	6	3
235	Salle à manger	0	3	3
999	Indéterminé	0	0	2
800 à 899	Cour, patio, terrasse, aire extérieure de stationnement, abri d'auto, aire réservée aux ordures, etc. (aire extérieure)	10	0	0
240	Salle de bain	10	3	0
500 à 599	Cheminée, tuyau, canalisation, conduit de ventilation, etc.	0	3	0
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes



## LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DÉCLARÉS DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

### LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

Code*	Description	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
111 à 199	Équipement de cuisine (four, cuisinière, grille-pain, friteuse, réchaud, etc.)	42	32	34
710 à 799	Articles pour fumeurs et objets à flamme nue (allumette, briquet, cigarette, chandelle, etc.)	29	15	23
311 à 399	Appareil et équipement (télévision, laveuse, sècheuse, aspirateur, etc.)	10	26	17
210 à 299	Appareil de chauffage (fornaise, foyer, thermopompe, chauffe-eau, etc.)	7	6	8
510 à 599	Équipement de distribution d'électricité (câble, fil électrique, transformateur, rallonge, etc.)	6	6	9
999	Indéterminée (réaction chimique, explosif, combustion spontanée, etc.)	3	6	6
911 à 990	Divers	3	9	3
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

### LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012





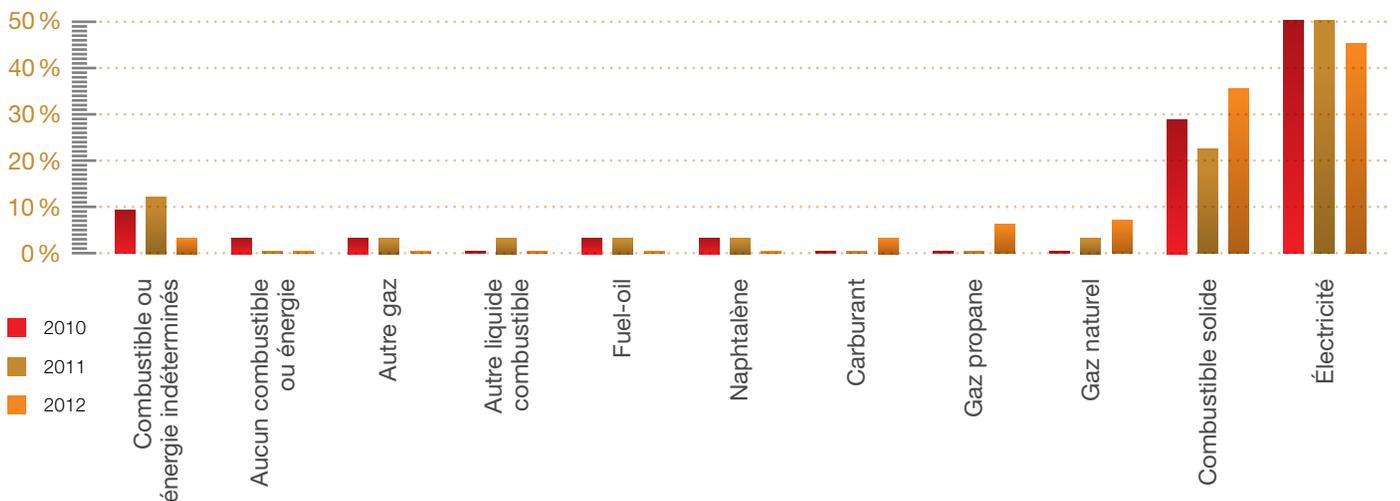
**LE COMBUSTIBLE OU L'ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DÉCLARÉS DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012**

**LE COMBUSTIBLE OU L'ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012**

Code*	Description	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
50	Électricité (courant continu, courant alternatif)	50	50	45
11	Combustible solide (charbon, bois, carton, papier)	29	23	36
31	Gaz naturel	0	3	7
32	Gaz propane	0	0	6
22	Carburant (essence)	0	0	3
12	Naphtalène	3	3	0
21	Fuel-oil (diesel, kérosène, mazout)	3	3	0
23	Autre liquide combustible (huile, alcool à fondue)	0	3	0
33	Autre gaz	3	3	0
88	Aucun combustible ou énergie	3	0	0
99	Combustible ou énergie indéterminés	9	12	3
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

**LE COMBUSTIBLE OU L'ÉNERGIE QUI ALIMENTE LA SOURCE DE CHALEUR DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012**



## LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DÉCLARÉS DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

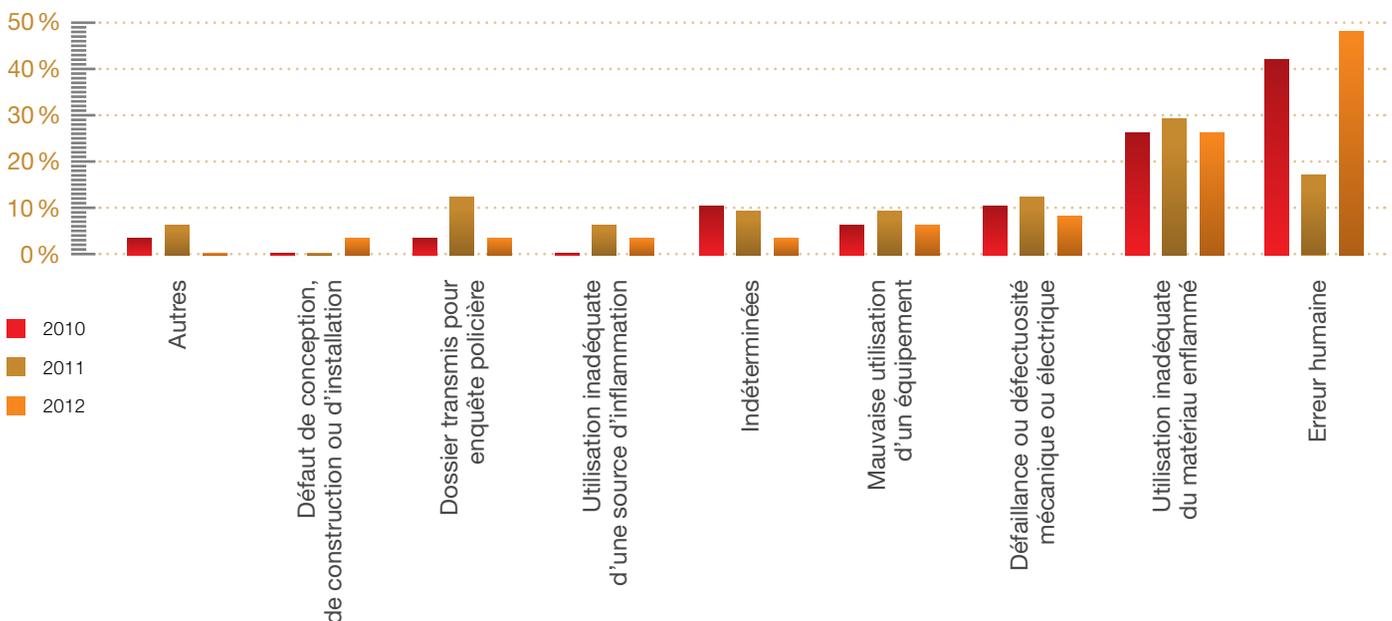
### LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

Code*	Description	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
700	Erreur humaine (ex. : distraction, personne endormie, etc.)	42	17	48
300	Utilisation inadéquate du matériau enflammé (ex. : combustible renversé accidentellement, huile de cuisson, etc.)	26	29	26
400	Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique (ex. : court-circuit électrique)	10	12	8
600	Mauvaise utilisation d'un équipement (ex. : surcharge électrique, mauvais usage d'un appareil brûlant du bois, etc.)	6	9	6
999	Indéterminées	10	9	3
200	Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation (ex. : jouer avec des allumettes, soudage à proximité d'un combustible)	0	6	3
100	Dossier transmis pour enquête policière	3	12	3
500	Défaut de conception, de construction ou d'installation (ex. : mauvais branchement, etc.)	0	0	3
910, 988, 990	Autres (réactivation d'un incendie éteint, cause naturelle, etc.)	3	6	0
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

Le nombre d'incendies déclarés dans ce type de résidences étant peu élevé pour la période couvrant 2010 à 2012 inclusivement, les données des prochaines années permettront de faire une meilleure analyse et de tirer d'autres conclusions.

### LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012



## LE PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DÉCLARÉS DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

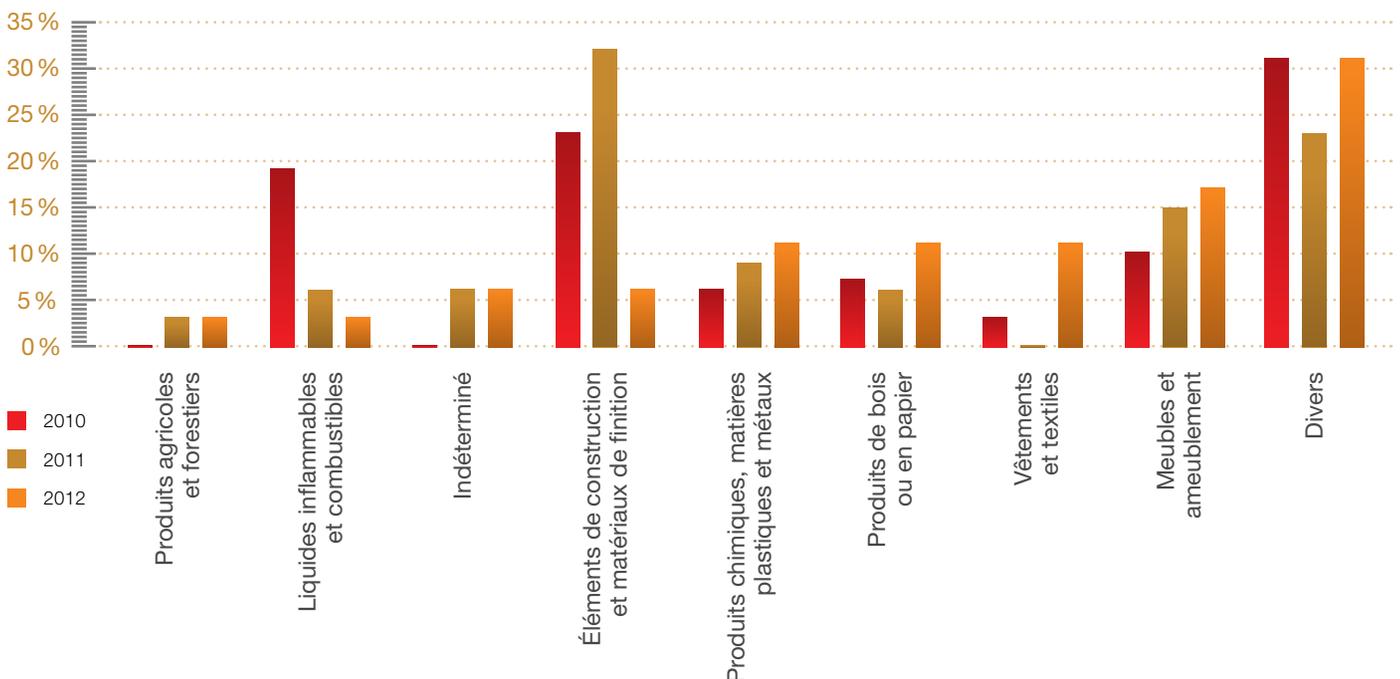
### LE PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

Code*	Description	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
900 à 990	Divers (isolation des appareils électriques, déchets, poussière, etc.)	32	23	32
200	Meubles et ameublement (sofa, chaise, table, rideau, etc.)	10	15	17
300	Vêtements et textiles (fibre de coton, fibres synthétiques ou combinées, etc.)	3	0	11
400	Produits de bois ou en papier (serviette de table, nappe, carton, etc.)	7	6	11
700	Produits chimiques, matières plastiques et métaux (agents de blanchiment, nitrate, titane, caoutchouc, etc.)	6	9	11
100	Éléments de construction et matériaux de finition (murs, planchers, plafonds, etc.)	23	32	6
999	Indéterminé	0	6	6
500	Liquides inflammables et combustibles (huile et graisse de cuisine, peinture, cire, etc.)	19	6	3
800	Produits agricoles et forestiers (grains, farine, ficelle, etc.)	0	3	3
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

Malgré le nombre peu élevé d'incendies dans ce type de bâtiment, une tendance s'observe : ce sont les objets divers, comme les déchets, la poussière et autres, qui constituent le premier matériau enflammé dans les incendies de résidences pour personnes âgées.

### PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012



## LES SYSTÈMES D'ALARME ET DE DÉTECTION DES INCENDIES DÉCLARÉS DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

### LA RÉPARTITION DE LA PRÉSENCE D'AVERTISSEURS DE FUMÉE DANS LES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Présent	87	88	82
Absent	10	6	6
Indéterminé	3	6	12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### LE FONCTIONNEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE PRÉSENTS LORS DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
A fonctionné	77	80	85
N'a pas fonctionné	23	20	15

### LA RÉPARTITION DE LA PRÉSENCE DE SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE DANS LES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Présent	80	88	88
Absent	20	9	9
Indéterminé	0	3	3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La présence d'avertisseurs de fumée dans les résidences pour personnes âgées, 82 % en 2012, est nettement plus élevée que celle observée dans l'ensemble des bâtiments incendiés pour la même année (59 %), notamment en raison de l'application du Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence privée pour âgés (RLRQ, chapitre S-4.2, r. 5)<sup>4</sup>. De plus, en 2012, ces avertisseurs ont fonctionné plus souvent (85 %) que les avertisseurs de fumée présents dans l'ensemble des bâtiments (65 %).

La présence de systèmes d'alarme-incendie est plus élevée de 60 % dans ce type d'habitation. On en compte 88 % en 2012, alors que dans l'ensemble des bâtiments le taux est de 28 %.

4. Remplacé le 14 mars 2013 par le Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour âgés (RLRQ, chapitre S-4.2, r. 5.01)

### LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE PRÉSENTS LORS DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
A fonctionné	83	67	76
N'a pas fonctionné	17	33	24

Le taux de fonctionnement moyen (75 %) des systèmes d'alarme-incendie présents lors des incendies de résidences pour personnes âgées est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des bâtiments (71 %).

### LA RÉPARTITION DE SYSTÈMES FIXES D'EXTINCTION PRÉSENTS DANS LES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Présent	37	47	52
Absent	63	41	39
Indéterminé	0	12	9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Comme pour les systèmes d'alarme-incendie, la présence des systèmes fixes d'extinction est plus élevée dans ce type d'habitation qui en compte 52 % en 2012, alors que dans l'ensemble des bâtiments le taux s'élève à 10 %.

### LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES FIXES D'EXTINCTION PRÉSENTS DANS LES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
A fonctionné	27	19	6
N'a pas fonctionné	73	81	94

Le taux de fonctionnement de ces appareils diffère des données obtenues pour l'ensemble des bâtiments qui se situe autour de 33 %, pour les mêmes années de référence.

L'hypothèse aux causes de non-fonctionnement est que l'incendie était trop petit. Volontairement, les gicleurs se déclenchent seulement lorsque l'incendie atteint une température permettant la rupture de l'ampoule ou la fonte du fusible qui maintient la tête du gicleur fermée.



## LES VICTIMES D'INCENDIES DÉCLARÉS DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

### LES DÉCÈS

À ce jour, pour les années 2010, 2011 et 2012, les rapports d'enquête du Bureau du coroner confirment le décès de 38 personnes âgées dans des incendies de bâtiments. Deux de ces décès sont survenus dans des résidences pour personnes âgées et des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Des dossiers pourraient être encore sous enquête. Il y a donc 36 personnes âgées qui sont décédées dans d'autres types de bâtiments.

Pour les 3 dernières années, sur les 100 incendies déclarés dans ce type de bâtiment, 2 incendies se sont avérés mortels.

## LES DÉCÈS LIÉS À DES INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

Année	Âge	Sexe	La cause du décès	Les faits
2010	92	F	Brûlures corporelles	La victime s'allumait une cigarette avec une allumette, dans la cuisine. Ses vêtements, hautement inflammables, ont pris feu en quelques secondes.
2011	81	M	Brûlures corporelles	La victime et son fauteuil roulant ont pris feu lorsqu'elle a échappé sa cigarette sur ses jambes. La personne était dans le fumoir.

Source : Rapports d'enquête du Bureau du coroner.



## LES BLESSÉS

De 2010 à 2012, 9 personnes ont été blessées ou incommodées par la fumée dans 6 incendies survenus dans des résidences pour personnes âgées. De ces 9 personnes, 5 étaient des personnes âgées de plus de 65 ans.

### LES BLESSÉS LORS D'INCENDIES DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂÎNÉES, 2010 À 2012

Année	Enfants 0 à 17 ans		Adultes 18 à 64 ans		Âînés 65 ans et plus		Pompiers	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
2010	0	0	2	1	0	0	0	0
2011	0	0	1	0	1	0	0	0
2012	0	0	0	0	2	2	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## LES INCENDIES DÉCLARÉS DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE POUR FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE

Sauf pour les cendres chaudes, la source de chaleur comprenant les articles pour fumeurs et les objets à flamme nue, tels les allumettes, les briquets, les chalumeaux, les chandelles, sont une source de chaleur avec flammes impliquant généralement une combustion rapide et vive.

Certains SSI n'ayant pas fourni de réponses à ces questions spécifiques, les données du MSP sont incomplètes. Cette section établit néanmoins un état de la situation à partir de 937 incendies déclarés dont la source de chaleur est spécifiquement un article pour fumeurs ou un objet à flamme nue. Cela représente plus de 5 % des 18 560 incendies déclarés en 2012.

### LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DÉCLARÉS DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE POUR FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE, 2012

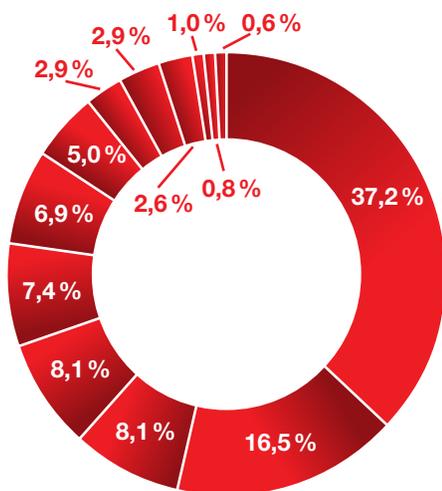
#### LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE POUR FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE, 2012

Code*	Description	%
800 à 899	Cour, patio, terrasse, aire extérieure de stationnement, abri d'auto, aire réservée aux ordures, etc. (aire extérieure)	37,2
700 à 799	Balcon extérieur, entretoit, surface d'un mur, etc. (espace intégré à la structure)	16,5
290 à 399 et 990	Autres lieux	8,1
400 à 499	Garage intérieur, remise, entrepôt, chambre froide, etc. (aire d'entreposage)	8,1
100 à 199 et 220	Salon, salle de séjour, bibliothèque, etc.	7,4
210	Chambre à coucher	6,9
0 à 99	Vestibule, corridor, passage, escalier intérieur et autres lieux de circulation	5,0
240	Salle de bain	2,9
600 à 699	Placard de chauffe-eau, salle des chaudières, chambre électrique, atelier, etc. (aire de service et salle d'équipement)	2,9
230	Cuisine	2,6
235	Salle à manger	1,0
500 à 599	Cheminée, tuyau, canalisation, conduit de ventilation, etc.	0,8
901 à 999	Indéterminé	0,6
<b>Total</b>		<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes



**LE LIEU D'ORIGINE DES INCENDIES DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE DE FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE, 2012**



Les incendies dont la source de chaleur est un article pour fumeurs ou un objet à flamme nue en général surviennent principalement (plus d'un incendie sur deux) dans des aires extérieures comme les patios, les terrasses, les stationnements, les endroits réservés aux déchets, etc.

Plus spécifiquement, dans plus d'un cas sur trois, les incendies liés aux articles pour fumeurs débutent sur les patios, les terrasses et les balcons. Ceux liés aux chandelles se déclarent surtout dans les salons, les salles de jeux et les salles de séjour. Les cendres chaudes sont la source de chaleur des incendies débutant dans les garages intérieurs, les poubelles et les cours et terrasses extérieures. Quant aux incendies dont la source de chaleur est une allumette, ils surviennent dans plus de 60% des cas à l'extérieur, soit dans les espaces verts, les stationnements et les terrasses. Enfin, les incendies relatifs à l'utilisation de matériel de soudage et de chalumeaux débutent principalement dans un atelier.

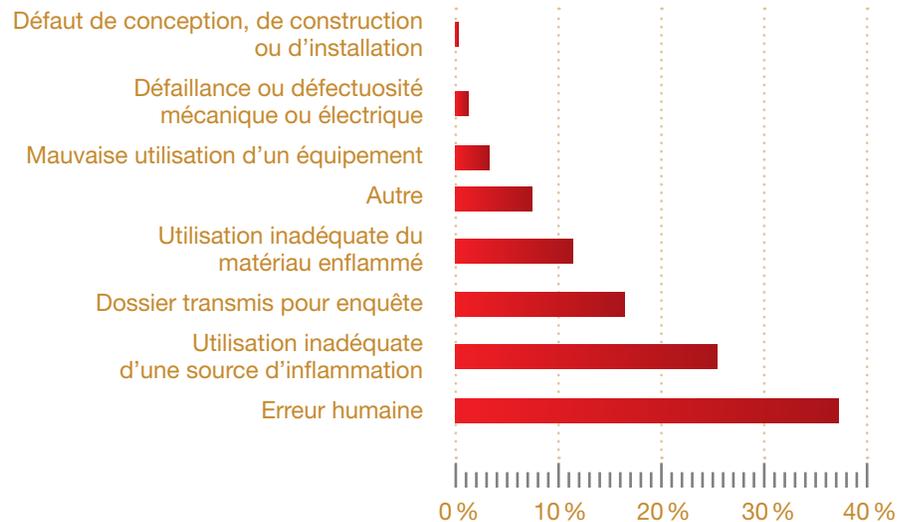


## LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DÉCLARÉS DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE POUR FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE, 2012

L'erreur humaine et l'utilisation inadéquate d'une source d'inflammation sont principalement responsables des incendies dont la source de chaleur est un article pour fumeurs ou un objet à flamme nue. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le tabac (RLRQ, chapitre T-0.01) instituant une restriction de l'usage du tabac dans certains lieux et le changement des habitudes des consommateurs, divers comportements irréfléchis ou inappropriés des fumeurs peuvent expliquer les statistiques. En effet, les pots de fleurs, les poubelles et autres contenants qui ne sont pas destinés à recevoir une cigarette sont souvent à l'origine d'incendies.

Plus spécifiquement, les incendies liés au matériel de soudage et les chalumeaux sont causés à plus de 76 % par des travaux effectués à proximité d'un combustible. De plus, 27 % des dossiers d'incendies relatifs aux articles pour fumeurs sont transmis pour enquête policière.

## LES CAUSES PROBABLES DES INCENDIES DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE DE FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE



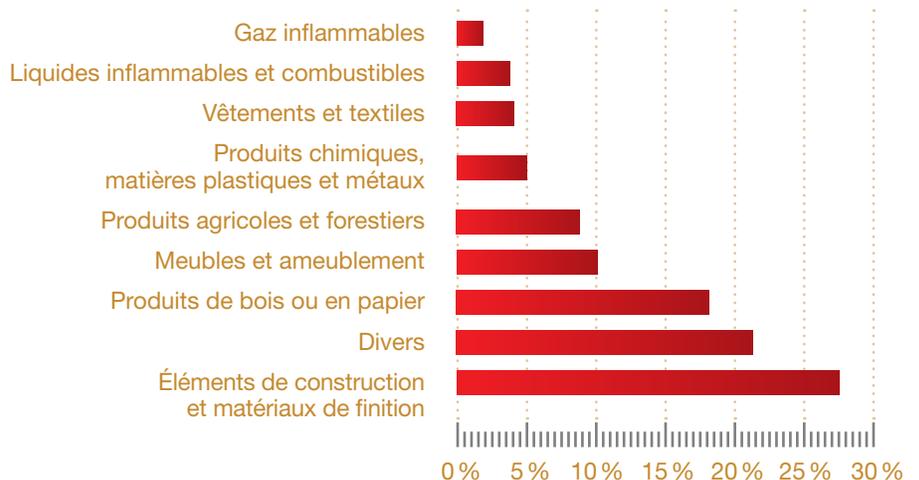
**LE PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DÉCLARÉS DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE POUR FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE, 2012**

**LE PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ POUR LES INCENDIES DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE POUR FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE, 2012**

Code*	Description	%
100-199	Éléments de construction et matériaux de finition (murs, plancher, toit, revêtement, etc.)	28
900-999	Divers (charbon, bûche, tourbe, soufre, chiffon huileux, etc.)	21
400-499	Produits de bois ou en papier (boîte, baril, copeaux, sciure, etc.)	18
200-299	Meubles et ameublement (matelas, sofa, table, store, rideau, balai, etc.)	10
800-899	Produits agricoles et forestiers (câble, cordage, farine, foin, arbustes, fumier, etc.)	9
700-799	Produits chimiques, matières plastiques et métaux (nitrate, caoutchouc, pneu, courroie, etc.)	5
300-399	Vêtements et textiles (fibres, fourrure, bâche, toile, etc.)	4
500-599	Liquides inflammables et combustibles (carburant, Fuel-oil, huile, goudron, etc.)	4
600-699	Gaz inflammables (gaz naturel, propane, acétylène, hydrogène, etc.)	1
<b>Total</b>		<b>100</b>

\* Guide pour la déclaration des incendies, liste des codes

**PREMIER MATÉRIAU ENFLAMMÉ DES INCENDIES DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE DE FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE, 2012**



Les éléments de construction comme les murs, les planchers, les revêtements ou l'isolation sont les premiers matériaux enflammés dans près d'un incendie sur trois (28 %). Viennent ensuite les matériaux divers tels que le charbon, les bûches de bois, les chiffons huileux et autres avec 21 % et les produits de bois ou en papier avec 18 %.

## LES VICTIMES D'INCENDIES DÉCLARÉS DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE POUR FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE, 2012

En 2012, on dénombre des victimes dans 2,6 % des incendies dont la source de chaleur est un article pour fumeurs ou un objets à flamme nue. De ces incendies, 15 % sont mortels, alors que 85 % ont causé des blessures.

### LES VICTIMES D'INCENDIES DONT LA SOURCE DE CHALEUR EST UN ARTICLE DE FUMEURS OU UN OBJET À FLAMME NUE, 2012

État	Enfants 0 à 17 ans		Adultes 18 à 64 ans		Aînés 65 et plus		Pompiers	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Blessés	2	1	15	5	2	0	1	0
Décédés	0	0	2	0	2	0	0	0

Au total en 2012, 26 personnes ont été blessées et 4 ont perdu la vie lors d'incendies dont la source de chaleur est un article de fumeurs ou un objet à flamme nue.



Photo : Claude Robillard

## LES COMPARAISONS INTERPROVINCIALES POUR LES INCENDIES SURVENUS EN 2011

Les comparaisons interprovinciales servent d'éléments de perspective. Chacune des provinces utilise son propre système de déclaration des incendies. Il est donc préférable d'examiner ces comparaisons avec prudence puisque les exigences en matière de déclaration diffèrent d'une province à l'autre et que le Canada ne dispose pas d'un système unifié pour évaluer la situation en sécurité incendie à l'échelle du pays.

### LES COMPARAISONS INTERPROVINCIALES<sup>5</sup>, 2011

	Nombre d'incendies par 1 000 habitants	Nombre de décès par 100 000 habitants	Pertes matérielles relatives aux incendies de bâtiments par habitant
Québec <sup>1</sup>	<b>2,69</b>	<b>0,43</b>	<b>57,58 \$</b>
Ontario <sup>2</sup>	<b>1,62</b>	<b>0,61</b>	<b>50,23 \$</b>
Alberta <sup>3</sup>	<b>1,80</b>	<b>0,66</b>	<b>192,14 \$</b>
Nouveau-Brunswick <sup>4</sup>	<b>4,80</b>	<b>1,19</b>	<b>24,37 \$</b>
Moyenne	<b>2,70</b>	<b>0,72</b>	<b>81,08 \$</b>

Sources :

1. Banque de données du MSP (mai 2013).
2. Sommaire 2011 des incendies en Ontario, publié par le Bureau du commissaire aux incendies ([www.mcscs.jus.gov.on.ca](http://www.mcscs.jus.gov.on.ca))
3. Bureau du Fire Commissioner – Public Safety Division, Alberta Municipal Affairs (correspondance de mai 2013).
4. Rapport annuel 2011-2012 – ministère de la Sécurité publique, Nouveau-Brunswick ([www2.gnb.ca](http://www2.gnb.ca))
5. Statistique Canada : Population par année, par province et territoire.

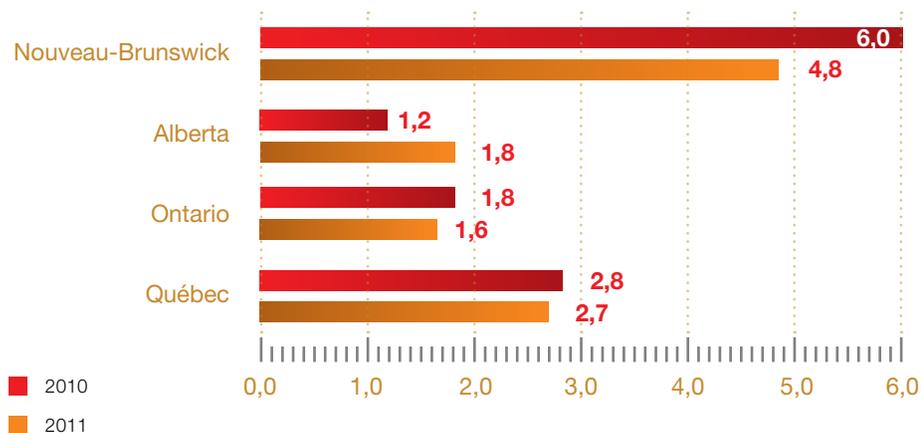
Néanmoins, en 2011, le Québec semble être en bonne position. En effet, avec 2,69 incendies par 1 000 habitants, il se situe dans la moyenne observée de 2,70 pour les quatre provinces à l'étude.

Pour le nombre de décès par 100 000 habitants, le Québec est la province où le taux de mortalité est le moins élevé (0,43). Par contre, des dossiers pourraient être encore sous enquête.

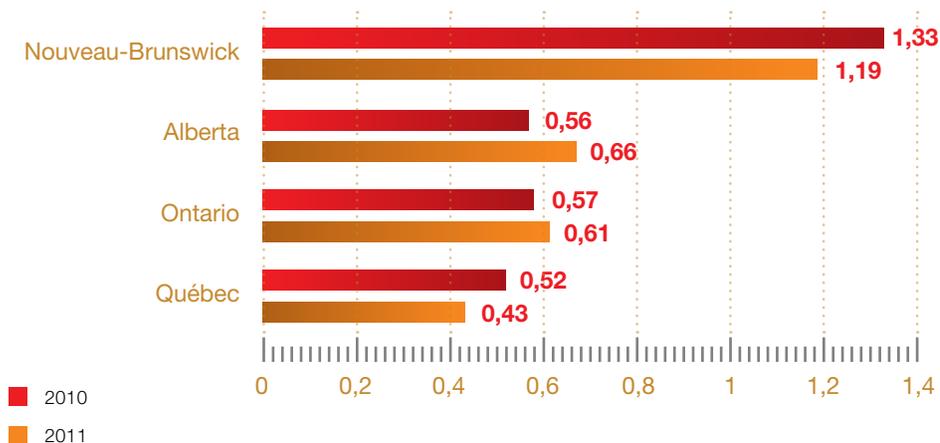
En ce qui concerne les pertes matérielles estimées, la facture des Québécois de 57,58 \$ par personne est sous la moyenne observée de 81,08 \$ pour les quatre provinces.

Enfin, il appert que, même s'il y a plus d'incendies déclarés au Québec, la performance de celui-ci en matière de sécurité incendie se rapproche plus de la performance de l'Ontario que de celle de l'Alberta ou du Nouveau-Brunswick.

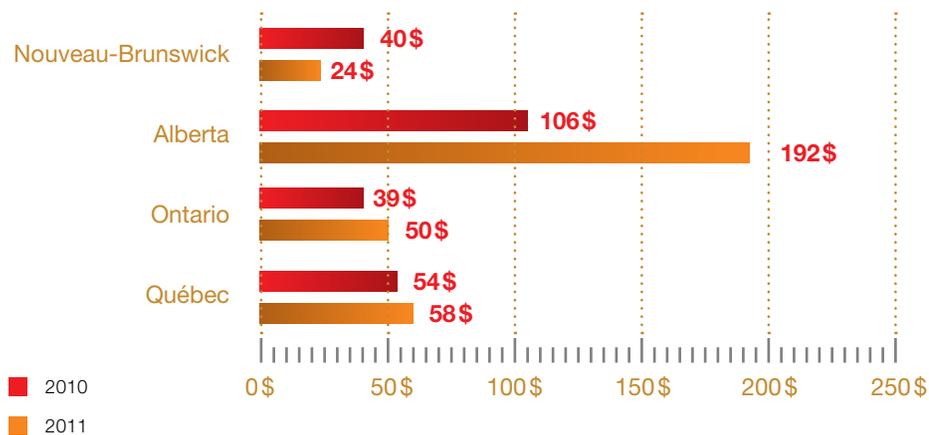
### LA COMPARAISON INTERPROVINCIALE DU NOMBRE D'INCENDIES TOUTES CATÉGORIES PAR 1 000 HABITANTS, 2010 ET 2011



### LA COMPARAISON INTERPROVINCIALE DU NOMBRE DE DÉCÈS PAR 100 000 HABITANTS LIÉS AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, 2010 ET 2011



### LA COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES PERTES MATÉRIELLES RELATIVES AUX INCENDIES DE BÂTIMENTS, PAR HABITANT, 2010 ET 2011



## CONCLUSION

En reprenant la diffusion des statistiques sur les incendies en 2010, le ministère s'engageait à respecter les règles et méthodes d'analyse habituellement reconnues pour interpréter correctement les données transmises au ministre en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4). Il est encore tôt pour établir des tendances en matière d'incendie au Québec. Toutefois, en observant les données de 2010 à 2012 inclusivement, les schémas de couverture de risques combinés à une formation accrue de l'effectif semblent contribuer à l'amélioration des services. Entre 2010 et 2012, la baisse du nombre d'incendies de bâtiments conjuguée à la diminution du nombre de décès est à souligner, et ce, malgré la hausse constante de la population.

Par ailleurs, des dossiers précis touchant les cuisines, les résidences pour personnes âgées, les articles pour fumeurs et les objets à flamme nue apportent des renseignements précieux qui permettront aux divers intervenants de faire des analyses et d'orienter les futures activités de prévention des incendies. En effet, les résultats extraits de ces trois dossiers proposent des pistes à exploiter :

- ▶ adopter de meilleures pratiques dans la cuisine ;
- ▶ obtenir de meilleurs comportements de la part des fumeurs ;
- ▶ se pencher sur le taux de mortalité des personnes âgées qui vivent dans leur résidence personnelle.

Lors du Forum sur la sécurité incendie, M. Jack Chadirdjian, alors directeur des affaires publiques et relations avec le consommateur au Bureau d'assurance du Canada (BAC), a mentionné que « les schémas de couverture de risques incendies ont fait en sorte que nous enregistrons, entre 2005 et 2011, une baisse de 49 % du nombre de réclamations liées à l'incendie. C'est un acquis majeur car cela a permis de sauver de nombreuses vies au Québec ». Selon le BAC, l'incendie représente 4 % des réclamations en nombre et 31 % en indemnités versées, tandis que l'eau constitue à elle seule la cause de 48 % des réclamations et de 47 % des dollars payés en compensation.

À la demande des partenaires, les statistiques de 2012 abordent pour la première fois les autres services de secours. À la suite d'un sondage distribué par le ministère, 70 % des SSI ont répondu qu'ils intervenaient lorsque se produisait un sinistre naturel ou anthropique. La formation spécialisée ou non de l'effectif qui doit composer avec les nouvelles réalités climatiques, la gestion des matières dangereuses et plus encore s'avère ainsi de plus en plus nécessaire. Les années à venir seront déterminantes et permettront de poursuivre la réflexion en cette matière.

Par ailleurs, au moment de la rédaction du présent rapport, le Québec a connu la plus grande tragédie ferroviaire liée au domaine de l'incendie et de la gestion des matières dangereuses.

En effet, le 6 juillet 2013, un train de 72 wagons de la compagnie Montréal, Maine and Atlantic Railway transportant 7,2 millions de litres de pétrole brut léger a déraillé au cœur du centre-ville de la municipalité de Lac-Mégantic, provoquant l'explosion de son chargement. Cet événement a coûté la vie à 47 personnes (42 décès confirmés et 5 personnes non retrouvées) et a entraîné l'évacuation de 2 000 personnes, dont 1 800 ont pu réintégrer leur domicile. Quarante-quatre bâtiments ont été détruits. D'importantes opérations relatives à la qualité de l'environnement et au réaménagement de la zone sinistrée sont encore en cours.

Au chapitre des statistiques québécoises, un événement de l'ampleur de la tragédie de Lac-Mégantic ne peut servir d'étalon de mesure, mais démontre la nécessité d'entraide entre les SSI, la pertinence des regroupements et la mise en commun des services ainsi que l'importance de la prévention et de la préparation pour faire face efficacement aux sinistres. Les prochaines années permettront encore plus de mesurer les avancées en sécurité incendie et en sécurité civile grâce au travail considérable de planification des partenaires concernés par ces secteurs d'activité.

# ANNEXE

## COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC EN 2011





## COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC EN 2011

Code géo.	Nom de la municipalité <sup>1</sup>	Nombre de municipalités (MRC ou Hors MRC)	Population <sup>2</sup>	Richesse foncière uniformisée (RFU) <sup>3</sup>	Coûts des services municipaux en \$ <sup>3</sup>
01023	Les Îles-de-la-Madeleine	1	12 417	758 537 396	506 485
01042	Grosse-Île	1	484	28 229 102	-
AR020	Le Rocher-Percé	5	17 661	804 206 814	906 45
AR030	La Côte-de-Gaspé	5	17 678	1 188 022 590	808 618
AR040	La Haute-Gaspésie	8	11 773	573 813 178	774 912
AR050	Bonaventure	13	17 531	954 969 850	627 541
AR060	Avignon	11	14 908	736 739 775	523 720
AR070	La Matapédia	18	18 291	943 604 844	865 188
AR080	La Matanie	11	21 765	1 344 848 935	2 221 612
AR090	La Mitis	16	19 004	1 190 391 843	1 139 476
AR100	Rimouski-Neigette	9	54 800	4 117 842 109	4 233 330
AR110	Les Basques	11	9 047	546 520 942	693 120
AR120	Rivière-du-Loup	13	34 099	2 635 069 753	2 408 173
AR130	Témiscouata	19	21 019	1 176 566 016	1 263 190
AR140	Kamouraska	17	21 200	1 517 076 421	1 580 743
AR150	Charlevoix-Est	7	16 069	1 302 289 253	1 290 111
AR160	Charlevoix	6	13 122	1 492 196 961	745 031
AR170	L'Islet	14	18 388	1 228 524 150	1 152 404
AR180	Montmagny	14	22 717	1 655 792 156	1 522 677
AR190	Bellechasse	20	34 239	3 076 980 250	2 211 456
AR200	L'Île-d'Orléans	6	6 895	1 064 951 216	527 053
AR210	La Côte-de-Beaupré	9	24 939	2 657 890 967	1 401 283
AR220	La Jacques-Cartier	9	35 255	4 354 489 180	2 570 653
23015	Notre-Dame-des-Anges	1	427	-	-
23027	Québec	1	517 879	50 216 978 155	58 582 069
23057	L'Ancienne-Lorette	1	16 789	1 467 717 913	-
23072	Saint-Augustin-de-Desmaures	1	18 473	2 034 673 330	1 823
23802	Wendake	1	1 928	-	-
25213	Lévis	1	137 575	12 489 146 862	13 681 135
AR260	La Nouvelle-Beauce	11	33 388	2 837 175 031	2 158 273
AR270	Robert-Cliche	10	18 819	1 282 212 324	879 988
AR280	Les Etchemins	13	17 015	1 044 101 444	1 303 952
AR290	Beauce-Sartigan	16	50 976	3 451 592 692	1 703 086
AR300	Le Granit	20	22 258	2 061 480 362	1 544 626
AR310	Les Appalaches	19	42 789	2 995 713 066	2 412 211
AR320	L'Érable	11	22 853	1 658 916 448	1 761 675

1. Les municipalités locales et régionales (MRC)

2. L'information concernant la population provient du site Web de l'ISQ au 1<sup>er</sup> mai 2013. [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

3. L'information financière 2011 provient de la section « Finances, indicateurs de gestion et fiscalité » du site Web du MAMROT au 10 avril 2013. [www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite)

\* Territoire équivalent à une MRC

Coûts des services municipaux en SI / 100 000\$ RFU	Charges totales\$ <sup>3</sup>	Coûts des services municipaux en SI / charges totales %	Coûts des services municipaux en SI / habitant\$	Effectif <sup>3</sup>	Coûts de l'effectif\$ <sup>3</sup>
66,77	26 442 627	1,92	40,79	2	95 780
-	738 999	-	-	-	-
112,71	26 485 686	3,42	51,33	90	195 388
68,06	39 338 324	2,06	45,74	147	325 439
135,05	17 183 036	4,51	65,82	28	273 539
65,71	34 032 687	1,84	35,80	28	24 918
71,09	20 817 200	2,52	35,13	41	42 013
91,69	26 365 109	3,28	47,30	-	-
165,19	38 578 231	5,76	102,07	20	292 552
95,72	26 796 964	4,25	59,96	48	262 284
102,80	78 352 068	5,40	77,25	42	1 808 702
126,82	18 220 720	3,80	76,61	65	174 447
91,39	52 978 219	4,55	70,62	117	616 022
107,36	35 570 611	3,55	60,10	197	200 922
104,20	33 743 582	4,68	74,56	57	138 764
99,06	31 127 512	4,14	80,29	121	399 352
49,93	24 901 259	2,99	56,78	101	147 147
93,80	23 769 088	4,85	62,67	222	214 849
91,96	35 237 271	4,32	67,03	110	318 835
71,87	51 030 846	4,33	64,59	272	405 857
49,49	8 766 392	6,01	76,44	75	144 362
52,72	39 941 867	3,51	56,19	100	304 340
59,03	57 219 102	4,49	72,92	46	1 20 42
-	-	-	-	-	-
116,66	1 301 109 708	4,50	113,12	437	42 103 197
-	25 685 660	-	-	-	-
0,09	39 978 235	0,00	0,10	-	-
-	-	-	-	-	-
109,54	235 943 992	5,80	99,44	95	8 159 023
76,07	50 098 474	4,31	64,64	226	580 233
68,63	29 759 562	2,96	46,76	70	309 423
124,89	23 766 016	5,49	76,64	182	198 115
49,34	63 792 634	2,67	33,41	172	542 430
74,93	39 378 502	3,92	69,40	194	197 851
80,52	73 254 311	3,29	56,37	155	1 047 518
106,19	31 054 473	5,67	77,09	29	372 124

## COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC EN 2011

Code géo.	Nom de la municipalité <sup>1</sup>	Nombre de municipalités (MRC ou Hors MRC)	Population <sup>2</sup>	Richesse foncière uniformisée (RFU) <sup>3</sup>	Coûts des services municipaux en \$ <sup>3</sup>
AR330	Lotbinière	18	29 025	2 681 416 125	1 998 103
AR340	Portneuf	18	48 990	4 015 248 658	2 514 406
AR350	Mékinac	10	12 196	1 171 405 678	936 133
36033	Shawinigan	1	49 928	2 963 518 315	4 054 697
37067	Trois-Rivières	1	130 471	8 789 085 329	7 039 786
AR372	Les Chénoux	10	17 685	1 309 541 025	680 815
AR380	Bécancour	12	19 480	1 945 088 422	1 816 876
AR390	Arthabaska	23	69 372	4 862 273 161	4 885 769
AR400	Les Sources	7	14 465	882 672 037	747 964
AR410	Le Haut-Saint-François	14	21 662	1 890 848 963	1 996 696
AR420	Le Val-Saint-François	18	29 207	2 899 974 374	2 205 354
43027	Sherbrooke	1	159 524	12 375 145 145	17 328 368
AR440	Coaticook	12	18 419	1 838 265 007	994 819
AR450	Memphrémagog	17	47 323	7 866 655 461	5 110 073
AR460	Brome-Missisquoi	21	55 075	7 079 918 216	5 236 628
AR470	La Haute-Yamaska	8	84 337	6 909 837 278	3 581 076
AR480	Acton	8	15 143	1 251 713 897	1 032 406
AR490	Drummond	18	98 514	7 343 939 488	5 660 049
AR500	Nicolet-Yamaska	16	22 580	1 968 501 389	1 780 601
AR510	Maskinongé	17	36 427	2 616 224 691	1 961 171
AR520	D'Autray	15	41 813	3 409 169 850	2 946 094
AR530	Pierre-De Saurel	12	50 050	3 888 255 985	4 412 226
AR540	Les Maskoutains	17	83 129	8 168 541 788	6 125 273
AR550	Rouville	8	34 211	3 324 954 222	1 925 030
AR560	Le Haut-Richelieu	14	113 936	10 946 122 483	8 489 197
AR570	La Vallée-du-Richelieu	13	115 137	12 020 152 335	7 615 300
58007	Brossard	1	80 237	8 812 624 209	5 717 819
58012	Saint-Lambert	1	22 019	2 939 107 733	2 733 171
58033	Boucherville	1	41 563	6 062 007 118	4 222 825
58037	Saint-Bruno-de-Montarville	1	25 968	3 656 085 394	2 609 214
58227	Longueuil	1	236 755	20 065 488 483	31 120 787
AR590	Marguerite-D'Youville	6	72 716	7 370 384 155	3 851 792
AR600	L'Assomption	6	118 450	10 297 756 312	7 273 956
AR610	Joliette	10	62 821	5 069 733 440	4 049 292
AR620	Matawinie	15	51 936	5 988 656 266	3 122 098
AR630	Montcalm	11	46 831	3 645 391 100	2 489 395

1. Les municipalités locales et régionales (MRC)

2. L'information concernant la population provient du site Web de l'ISQ au 1<sup>er</sup> mai 2013. [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

3. L'information financière 2011 provient de la section « Finances, indicateurs de gestion et fiscalité » du site Web du MAMROT au 10 avril 2013. [www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite)

\* Territoire équivalent à une MRC

Coûts des services municipaux en SI / 100 000\$ RFU	Charges totales\$ <sup>3</sup>	Coûts des services municipaux en SI / charges totales %	Coûts des services municipaux en SI / habitant\$	Effectif <sup>3</sup>	Coûts de l'effectif\$ <sup>3</sup>
74,52	40 913 244	4,88	68,84	210	466 546
62,62	73 267 030	3,43	51,32	145	704 680
79,92	20 031 114	4,67	76,76	95	71 459
136,82	80 106 675	5,06	81,21	29	1 943 233
80,10	228 888 527	3,08	53,96	52	3 606 027
51,99	19 888 950	3,42	38,50	109	140 693
93,41	35 312 233	5,15	93,27	74	344 536
100,48	96 150 511	5,08	70,43	103	1 933 974
84,74	21 651 272	3,45	51,71	51	67 387
105,60	32 769 062	6,09	92,18	161	167 875
76,05	39 280 410	5,61	75,51	103	111 746
140,03	392 146 844	4,42	108,63	143	12 253 812
54,12	34 888 396	2,85	54,01	41	202 558
64,96	103 248 959	4,95	107,98	198	1 987 038
73,96	99 766 010	5,25	95,08	163	1 355 789
51,83	90 737 477	3,95	42,46	54	1 207 318
82,48	18 648 282	5,54	68,18	57	380 589
77,07	106 760 106	5,30	57,45	230	2 315 396
90,45	30 205 148	5,90	78,86	59	245 058
74,96	44 873 753	4,37	53,84	222	673 107
86,42	51 508 568	5,72	70,46	23	89 960
113,48	72 931 795	6,05	88,16	73	2 602 155
74,99	113 235 120	5,41	73,68	315	2 420 644
57,90	44 270 041	4,35	56,27	155	694 505
77,55	179 216 444	4,74	74,51	202	4 936 659
63,35	179 255 797	4,25	66,14	170	2 723 872
64,88	126 517 875	4,52	71,26	-	-
92,99	40 953 297	6,67	124,13	-	-
69,66	98 399 763	4,29	101,60	-	-
71,37	56 600 439	4,61	100,48	-	-
155,10	591 032 690	5,27	131,45	232	22 665 188
52,26	104 642 677	3,68	52,97	44	1 635 729
70,64	172 256 122	4,22	61,41	80	3 778 237
79,87	98 225 495	4,12	64,46	32	2 298 636
52,13	71 545 607	4,36	60,11	304	1 057 371
68,29	52 715 179	4,72	53,16	96	947 733

## COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC EN 2011

Code géo.	Nom de la municipalité <sup>1</sup>	Nombre de municipalités (MRC ou Hors MRC)	Population <sup>2</sup>	Richesse foncière uniformisée (RFU) <sup>3</sup>	Coûts des services municipaux en \$ <sup>3</sup>
AR640	Les Moulins	2	147 292	13 337 268 291	9 255 719
65005	Laval	1	404 094	40 085 899 578	35 264 440
66007	Montréal-Est	1	3 980	1 022 169 934	-
66023	Montréal	1	1 723 942	183 077 401 591	327 242 000
66032	Westmount	1	21 289	6 667 969 730	6 818 721
66047	Montréal-Ouest	1	5 391	816 252 686	799 604
66058	Côte-Saint-Luc	1	33 561	3 821 773 731	3 779 256
66062	Hampstead	1	7 476	1 581 355 968	1 347 022
66072	Mont-Royal	1	20 209	4 856 266 842	6 879 327
66087	Dorval	1	19 260	4 527 503 199	-
66092	L'Île-Dorval	1	-	11 112 900	10 077 101
66097	Pointe-Claire	1	31 864	5 240 679 517	8 278 570
66102	Kirkland	1	21 244	3 186 434 339	4 673 492
66107	Beaconsfield	1	20 307	3 006 086 961	2 695 045
66112	Baie-D'Urfé	1	3 935	1 064 837 754	1 521 465
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue	1	5 432	872 630 121	1 535 752
66127	Village de Senneville	1	1 003	386 651 347	524 349
66142	Dollard-Des Ormeaux	1	50 814	5 202 931 424	5 345 483
AR670	Roussillon	11	173 494	14 952 920 642	12 176 722
AR680	Les Jardins-de-Napierville	11	25 813	2 709 505 351	2 309 618
AR690	Le Haut-Saint-Laurent	13	24 650	2 126 135 586	1 090 931
AR700	Beauharnois-Salaberry	7	62 130	5 060 750 967	5 222 550
AR710	Vaudreuil-Soulanges	23	136 690	14 824 557 672	9 030 900
AR720	Deux-Montagnes	7	95 526	8 330 337 056	4 379 364
AR730	Thérèse-De Blainville	7	152 476	15 753 057 014	11 536 673
74005	Mirabel	1	41 166	4 294 420 809	2 816 767
AR750	La Rivière-du-Nord	5	114 678	9 650 563 791	8 196 590
AR760	Argenteuil	9	30 592	3 314 282 092	3 058 747
AR770	Les Pays-d'en-Haut	10	39 366	7 305 401 757	3 648 311
AR780	Les Laurentides	20	44 717	9 733 226 276	4 234 783
AR790	Antoine-Labelle	17	35 492	3 712 548 435	2 662 812
AR800	Papineau	24	21 815	2 589 620 859	2 296 982
81017	Gatineau	1	263 466	25 350 646 376	33 062 890
AR820	Les Collines-de-l'Outaouais	7	48 566	5 667 325 718	3 273 715
AR830	La Vallée-de-la-Gatineau	17	20 468	2 212 000 209	1 730 513
AR840	Pontiac	18	14 144	1 467 355 328	1 073 803

1. Les municipalités locales et régionales (MRC)

2. L'information concernant la population provient du site Web de l'ISQ au 1<sup>er</sup> mai 2013. [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

3. L'information financière 2011 provient de la section « Finances, indicateurs de gestion et fiscalité » du site Web du MAMROT au 10 avril 2013. [www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite)

\* Territoire équivalent à une MRC

Coûts des services municipaux en SI / 100 000\$ RFU	Charges totales\$ <sup>3</sup>	Coûts des services municipaux en SI / charges totales %	Coûts des services municipaux en SI / habitant\$	Effectif <sup>3</sup>	Coûts de l'effectif\$ <sup>3</sup>
69,40	234 306 164	3,95	62,84	77	5 760 386
87,97	721 978 889	4,88	87,27	247	26 603 520
-	35 386 092	-	-	-	-
178,75	5 616 652 000	5,83	189,82	2 392	291 549 000
102,26	112 829 472	6,04	320,29	-	-
97,96	13 887 869	5,76	148,32	-	-
98,89	60 854 465	6,21	112,61	-	-
85,18	21 731 858	6,20	180,18	-	-
141,66	76 339 434	9,01	340,41	-	-
-	-	-	-	-	-
90 679,31	108 763 775	9,27	-	-	-
157,97	119 855 481	6,91	259,81	-	-
146,67	56 073 527	8,33	219,99	-	-
89,65	38 837 133	6,94	132,72	-	-
142,88	16 413 531	9,27	386,65	-	-
175,99	17 444 450	8,80	282,72	-	-
135,61	5 436 992	9,64	522,78	-	-
102,74	76 851 413	6,96	105,20	-	-
81,43	243 139 485	5,01	70,19	184	6 250 948
85,24	30 379 372	7,60	89,47	136	707 634
51,31	22 248 260	4,90	44,26	80	2 003
103,20	100 120 345	5,22	84,06	113	329 889
60,92	183 876 779	4,91	66,07	281	3 037 814
52,57	145 853 305	3,00	45,84	110	1 244 969
73,23	263 931 420	4,37	75,66	74	4 778 761
65,59	63 870 763	4,41	68,42	140	1 558 899
84,93	166 609 724	4,92	71,47	116	841 343
92,29	50 732 824	6,03	99,99	186	653 819
49,94	83 764 878	4,36	92,68	98	974 033
43,51	105 856 076	4,00	94,70	234	1 593 459
71,72	62 332 226	4,27	75,03	241	502 550
88,70	38 838 815	5,91	105,29	211	624 271
130,42	526 402 272	6,28	125,49	240	26 858 235
57,76	59 244 829	5,53	67,41	150	1 133 877
78,23	37 016 218	4,68	84,55	136	349 430
73,18	22 665 575	4,74	75,92	210	82 514

## COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX EN SÉCURITÉ INCENDIE AU QUÉBEC EN 2011

Code géo.	Nom de la municipalité <sup>1</sup>	Nombre de municipalités (MRC ou Hors MRC)	Population <sup>2</sup>	Richesse foncière uniformisée (RFU) <sup>3</sup>	Coûts des services municipaux en \$ <sup>3</sup>
AR850	Témiscamingue	20	16 249	910 451 949	845 318
86042	Rouyn-Noranda	1	41 029	2 851 561 287	3 290 471
AR870	Abitibi-Ouest	21	20 639	888 254 397	1 165 678
AR880	Abitibi	17	24 835	1 333 130 930	1 165 068
AR890	La Vallée-de-l'Or	6	42 890	2 558 091 452	2 993 368
90012	La Tuque	1	11 326	721 504 022	1 398 094
90017	La Bostonnais	1	619	29 733 522	-
90027	Lac-Édouard	1	163	30 162 211	(906)
90802	Wemotaci	1	1 138	-	-
90804	Obedjiwan	1	1 974	-	-
AR910	Le Domaine-du-Roy	9	31 476	1 917 471 680	2 172 134
AR920	Maria-Chapdelaine	12	24 693	1 521 817 983	2 090 997
AR930	Lac-Saint-Jean-Est	14	51 535	3 995 601 140	3 335 742
94068	Saguenay	1	142 871	10 577 782 214	12 767 069
AR942	Le Fjord-du-Saguenay	13	20 730	2 005 696 353	1 142 546
AR950	La Haute-Côte-Nord	8	11 561	588 903 039	1 217 341
AR960	Manicouagan	8	31 973	2 031 598 045	2 166 522
AR971	Sept-Rivières	2	35 825	2 808 472 796	3 379 043
AR972	Caniapiscau	2	4 190	327 235 564	527 831
AR981	Minganie	8	6 400	395 814 700	302 642
AR982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	5	5 266	170 067 210	97 218
99005	Lebel-sur-Quévillon	1	2 293	126 716 237	119 939
99015	Matagami	1	1 657	80 030 506	165 857
99020	Chapais	1	1 622	42 850 976	31 698
99025	Chibougamau	1	7 485	428 335 428	460 451
99060	Baie-James	1	1 341	443 346 601	337 400
AR992	Administration régionale Kativik*	14	11 989	-	-
AR993	Eeyou Istchee*	9	16 013	-	-
<b>QUÉBEC - 2011</b>		<b>1138</b>	<b>7 977 989</b>	<b>769 819 476 955</b>	<b>863 278 864</b>
<b>QUÉBEC - 2010</b>		<b>1139</b>	<b>7 905 087</b>	<b>813 701 641 460</b>	<b>818 155 424</b>

1. Les municipalités locales et régionales (MRC)

2. L'information concernant la population provient du site Web de l'ISQ au 1<sup>er</sup> mai 2013. [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

3. L'information financière 2011 provient de la section « Finances, indicateurs de gestion et fiscalité » du site Web du MAMROT au 10 avril 2013. [www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite)

\* Territoire équivalent à une MRC

Coûts des services municipaux en SI / 100 000\$ RFU	Charges totales\$ <sup>3</sup>	Coûts des services municipaux en SI / charges totales %	Coûts des services municipaux en SI / habitant\$	Effectif <sup>3</sup>	Coûts de l'effectif\$ <sup>3</sup>
92,85	26 070 702	3,24	52,02	198	80 879
115,39	60 564 805	5,43	80,20	35	1 108 912
131,23	30 948 457	3,77	56,48	83	5 114
87,39	48 070 879	2,42	46,91	61	127 450
117,02	60 903 277	4,91	69,79	88	1 407 305
193,77	28 233 821	4,95	123,44	13	-
-	906 856	-	-	-	-
(3,00)	599 389	(0,15)	(5,56)	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
113,28	48 970 949	4,44	69,01	70	648 064
137,40	39 684 446	5,27	84,68	13	-
83,49	90 092 973	3,70	64,73	25	1 263 820
120,70	305 452 055	4,18	89,36	97	8 889 670
56,97	35 675 186	3,20	55,12	124	91 568
206,71	14 963 787	8,14	105,30	58	87 417
106,64	74 512 399	2,91	67,76	56	1 295 891
120,32	77 972 357	4,33	94,32	45	984 824
161,30	13 600 587	3,88	125,97	21	63 776
76,46	13 676 147	2,21	47,29	11	5 051
57,16	9 637 473	1,01	18,46	12	11 078
94,65	9 044 121	1,33	52,31	24	62 472
207,24	5 175 975	3,20	100,09	23	42 581
73,97	4 375 255	0,72	19,54	15	45 914
107,50	13 694 775	3,36	61,52	27	-
76,10	17 362 114	1,94	251,60	1	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
112,14	16 895 014 375	5,11	108,21	14 271	528 604 118
100,55	15 032 674 965	5,44	103,20	14 295	-





Photo: Julien Chamberland

*Sécurité publique*  
**Québec** 

UN  
**QUÉBEC**  
SÉCURITAIRE  
**POUR TOUS**